

Glossaire

Attention ! A la lecture de ce guide vous allez découvrir de multiples sigles et abréviations. Afin de vous préserver d'une indigestion somme toute naturelle, nous vous proposons un petit glossaire pour tout savoir de AIE à UNEM.

AIE	Aide Individuelle Exceptionnelle
BU	Bibliothèque Universitaire
CA	Conseil d'Administration
CC	Contrôle Continu
CT	Contrôle Terminal
CM	Cours Magistral
CEVU	Conseil des Etudes et de la vie universitaire
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales
IUFM	Institut Universitaire de Formation des Maîtres
MNEF	Mutuelle Nationale des Etudiants de France
RE	Renouveau étudiant (fascistes)
RU	Restaurant universitaire
TD	Travaux Dirigés
UE	Unité d'Enseignement
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UNEF	Union nationale des Etudiants de France
UNEM	Union Nationale des Etudiants du Maroc (des copains)

Les adresses de l'Université

Sorbonne : 1, rue Victor Cousin - 75005 Paris ; 01 40 46 22 11 (Standard)

Clignancourt : 2, rue Francis de Croisset - 75018 Paris ; 01 49 25 86 00

Malesherbes : 108, boulevard Malesherbes - 75017 Paris ; 01 43 18 41 00

Institut d'Etudes Ibériques : 31, rue Gay Lussac - 75005 Paris ; 01 40 51 25 00

Institut de Géographie : 191, rue Saint Jacques - 75006 Paris ; 01 44 32 14 00

Michelet : 3, rue Michelet - 75006 Paris ; 01 53 73 71 44

CELSA : 77 rue de Villiers, 92200 - Neuilly-sur-Seine ; 01 46 43 76 76

ISHA : 96, boulevard Raspail, 75006 - Paris ; 01 44 39 89 50

Centre d'Etudes Catalanes: 9, rue Sainte croix de la Bretonnerie, 75004 - Paris. 01 42 77 65 69

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

Le mot du président de l'UNEF Paris-IV, vice-président étudiant de l'Université

Bienvenue dans une université de « tradition et de modernité », qui est aussi une des facs les plus UNEF de France. En effet, l'UNEF est le syndicat le plus actif sur le terrain et le plus représenté dans les conseils décisionnels de Paris IV.

Ce guide est la première démonstration de notre souci d'informer les étudiants. Rédigé par des « anciens », à l'attention des étudiants qui arrivent à Paris IV, il tente de répondre de manière claire aux questions légitimes que peuvent se poser les nouveaux sorbonnards. Il était difficile d'être exhaustifs, surtout dans une période où la Sorbonne connaît de profonds bouleversements aussi bien sur le plan des maquettes d'enseignements que de l'emplacement des cours ou de l'informatisation de l'administration. C'est pourquoi nous nous excusons par avance des manques de ce guide. Mais pour mémoire, il faut savoir que c'est seulement la seconde fois qu'un tel guide est édité sur Paris IV, par des étudiants, ce qui implique que ce guide ne soit pas gratuit...

L'UNEF-Paris IV est le premier syndicat de Paris IV, avec 44% des suffrages et 13 élus sur 24 dans les conseils centraux de l'université. Nous reviendrons plus tard sur les rôles respectifs de ces conseils. L'influence de notre syndicat tend à se développer auprès des étudiants, car nous sommes de plus en plus nombreux (près de 220 adhérents), nos implantations se développent et nous avons absorbé une grande partie de l'UNEF-ID (un concurrent en voie de disparition avancée) car seule notre structure sait allier efficacité, convivialité et démocratie. De plus, c'est dans nos rangs que sont élus depuis plus de 6 ans les vice-présidents étudiants, car les enseignants, même s'ils sont loin d'être d'accord avec nous sur un grand nombre de nos positions sur l'Enseignement Supérieur, reconnaissent notre sérieux.

Notre syndicat a comme but de défendre les intérêts des étudiants à la fois sur le terrain et dans les conseils. Et ne nous prenez pas pour un groupe d'archaïques accrochés à de soi-disant « privilèges » étudiants : les droits étudiants sont constamment menacés. Des questions telles que l'aide sociale, la précarisation étudiante, le manque de moyens, la casse du service public, les projets d'ultra-libéralisation de l'Education nous concernent tous et appellent à la vigilance de chacun. N'hésitez pas à « franchir le Rubicon », et à nous rencontrer. Nous sommes présents sur les centres de Sorbonne et de Clignancourt avec des équipes qui tiennent des permanences régulières. Nos militants sont aussi actifs sur les centres de Malesherbes, Michelet et de Géographie. N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour être mis en relation avec les militants UNEF de chaque centre.

N'oubliez pas ! La vie étudiante ne doit pas se résumer à potasser ses cours. Ainsi, notre conception de l'université n'est pas compatible avec la tendance actuelle à la passivité, mais, au contraire, est indissociable de l'investissement de chacun dans les questions qui touchent l'université. N'hésitez pas à vous investir dans nos structures lors des bourses aux livres de rentrée, de notre soirée annuelle, pendant les rencontres-débats, les élections universitaires, etc.

Philippe LIEUTAUD

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

Sommaire

2	Glossaire	Le guide de l'étudiant de Paris-IV
3	Le mot du président	1999-2000
4	Sommaire	Directeur de la publication
5	A chacun son centre	Philippe LIEUTAUD
7	Se repérer	Rédacteur en chef
10	Bibliothèques	Sancia DE COOMAN
13	S'inscrire	Ont participé à la rédaction de ce guide
15	Etudiants étrangers	Mariam BAGAYOKO, Saléha
18	Racisme et FN	BELKACEM, Julien BLOT, François
19	Le DEUG	DELISLE, Nawel DIB, Emmanuel
25	Semestrialisation	DUPRAZ, Ange DURAND, Virginie
27	La vie après le DEUG	LAPITEAU, Daniel LEMOINE, Emmanuel
29	Les concours	LYASSE et Alice MAURICETTE.
33	Les filières	Remerciements à l' UNEM Sorbonne pour
40	Les réformes Allègre	sa participation et son soutien
42	Les stages	Premier tirage 1500 exemplaires
45	L'aide sociale	Pour votre correspondance
52	Se loger à Paris	UNEF Paris IV
58	Se nourrir	1, rue Victor Cousin
59	Culture et sport	75005 Paris
61	L'UNEF un syndicat combatif	Tél. 01 40 46 32 27
65	Les conseils centraux	
67	Notre bilan dans les conseils	
71	Le calendrier de l'année	

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

A chacun son centre !

☛ La Sorbonne

La Sorbonne est le site principal de l'université Paris-Sorbonne. Elle rassemble les 2^e et 3^e cycle de littérature française et comparée, de langue française, de philosophie, d'Histoire, les UFR de Grec et de Latin, le département d'EPS, les Techniques et Langages des médias, les candidats aux concours de l'enseignement et une foule de petites structures, essentiellement de 3^e cycle.

Elle est immense, surchargée et vétuste. Beaucoup de salles ne sont pas aux normes de sécurité, et sont utilisées à la limite de leurs capacités. La rénovation doit cependant être entreprise dans quelques années...

Elle dispose d'une vaste BU, riche et informatisée mais limitée aux 2^e et 3^e cycles. En revanche, les différentes bibliothèques d'UFR sont très limitées dans leurs collections.

Le site, évidemment, est très agréable, cinémas, cafés et distractions diverses pullulent. L'UNEF a un local au 18, rue de la Sorbonne, au fond du couloir du rez de chaussée, où nous tenons là encore autour d'une machine à café, permanence presque tous les jours.

☛ Clignancourt

Le centre universitaire de Clignancourt accueille les étudiants de premier cycle des filières suivantes : Histoire, Géographie, Musicologie, Philosophie, Etudes Ibériques, LLCE et LEA Anglais. Il est le plus important pour le premier cycle et aussi celui où l'UNEF est le mieux implantée, avec 55% des voix aux dernières élections universitaires.

L'avantage de ce site est sa proximité avec le Restaurant Universitaire Rabelais, et la présence d'une cafétéria du CROUS sur place. Clignancourt est un lieu assez convivial et la taille des locaux, assez petite, permet aux nouveaux arrivants de ne pas être trop perdus. Pratiquement tous les services administratifs y sont représentés et les secrétariats d'UFR des différentes filières sont sur place, sauf la Géographie.

Le gros défaut de ce site est la Bibliothèque Universitaire, qui est d'un vide désolant. Vous devrez arpenter les couloirs de la BNF ou d'autres bibliothèques qui vous sont indiquées dans ce guide pour réaliser l'ensemble de vos recherches universitaires. Ce centre aurait aussi grand besoin d'une infirmerie. Nous nous battons pour essayer de combler les manques et la présence de chacun à nos côtés est indispensable.

L'UNEF est très présente sur Clignancourt et nous nous ferons un plaisir de vous accueillir dans son local salle 303, à gauche en sortant des amphithéâtres pour discuter devant un bon café... Si vous rencontrez des problèmes dans votre scolarité, ou si vous êtes à la recherche de renseignements, si vous désirez créer une association étudiante, ou participer à nos activités,

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

n'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition et tenons tous les jours ouvrables des permanences.

☛ Malesherbes

Le centre universitaire de Malesherbes rassemblera cette année les 1er cycles de littérature française et comparée, de langue française, les 3 cycles d'Etudes Germaniques, d'Italien, de Roumain, et de Slave. Ce centre recevra donc tous les étudiants du Grand-Palais, fermé pour raisons de sécurité, ainsi que les étudiants de français de 1er cycle qui quittent totalement la Sorbonne. Il a été l'objet de gros travaux qui sont encore en cours, et qui le rendront particulièrement exigu l'an prochain, voire bruyant.

Défaut supplémentaire, la BU a été inondée, et il n'est pas assuré au jour où nous imprimons qu'elle ouvrira en octobre. De surcroît elle est notoirement trop petite pour les milliers d'étudiants qui vont y confluer. Ce site neuf, quoique surchargé, peut se révéler agréable à vivre. Enfin, l'UNEF a cette année un local à Malesherbes.

☛ Et les autres

Les Instituts d'Art, de Géographie, d'Etudes Ibériques et Latino-Américaines, sont de petits immeubles en général vétustes et partagés en commun avec d'autres universités. Ils disposent de bibliothèques contenant les ouvrages les plus classiques, tout juste suffisants pour les devoirs universitaires de Paris IV.



**Y'en a encore qui veulent
changer les choses...**

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants

Paris IV, c'est grand... (pour se repérer)

N.B. : -Horaires donnés à titre indicatif.

A l'heure où nous rédigeons ce guide, les secrétariats situés à **Malesherbes** sont en plein emménagement. Nous ne pouvons donc pas vous fournir de renseignements, ni sur leurs coordonnées, ni sur leurs horaires d'ouverture.

⇒ UFR de littérature française et comparée

Secrétariat en Sorbonne ; escalier C, 2e étage Tél. 01 40 46 26 43.

Ouvert le lundi de 14h à 16h, du mardi au jeudi de 9h30 à 11h et de 14h à 16h, et le vendredi de 9h à 11h.

Enseignement

1er cycle : Malesherbes.

2e et 3e cycles : Sorbonne

⇒ UFR de langue française

Secrétariat en Sorbonne, galerie Gerson, rez-de-chaussée escalier G

Tél. 01 40 46 25 20 ou 01 40 46 32 33

Ouvert de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi sauf jeudi après-midi

Enseignement

1er cycle : Malesherbes

2e et 3e cycles : CM et TD en Sorbonne

⇒ UFR de Latin

Secrétariat en Sorbonne, escalier E, 3e étage

Tél. 01 40 46 26 40

Ouvert de 9 à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi

Enseignement

1er, 2e et 3e cycle : Sorbonne

⇒ UFR de Grec

Secrétariat : 16 rue de la Sorbonne

Tél. 01 40 46 27 45.

Ouvert tous les jours, de 10h à 12h et de 14h à 16h, fermé le mercredi.

Enseignement

1er, 2e et 3e cycle : Sorbonne

⇒ UFR de Philosophie

Secrétariat de 1er cycle : Clignancourt

Secrétariat des 2e et 3e cycles : Sorbonne ; escalier E, 2e étage, bureau 210

Tél. 01 40 46 26 37

Ouvert de 10h à 12h et de 14h30 à 16h30 du lundi au vendredi

Enseignement

1er cycle : Clignancourt

2e et 3e cycles : Sorbonne

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)

⇒ UFR d'Histoire

Secrétariat de 1er cycle : Clignancourt
Tél. 01 49 25 86 25

Ouvert les mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h. Attention, fermé les lundi et mardi. Secrétariat des 2e et 3e cycles : Sorbonne ; escalier E, 2e étage, bureau 227.

Tél. 01 40 46 26 30

Ouverts de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30 sauf les lundi et vendredi après midi

Enseignement

1er cycle : Clignancourt

2e et 3e cycles : CM et TD en Sorbonne

⇒ UFR de Géographie

Secrétariat : Institut de Géographie

Tél. 01 44 32 14 00.

Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 16h30 du lundi au vendredi

Enseignement

1er cycle : Clignancourt

2e et 3e cycles : Institut de Géographie

⇒ UFR d'Art et d'Archéologie

Secrétariat : Michelet

Tél. 01 53 73 71 44

Ouvert de 14h15 à 16h30 le mardi et de 9h30 à 12h du lundi au jeudi

Enseignement

1er, 2e et 3e cycle : CM et TD ont lieu à Michelet

⇒ UFR d'Etudes anglaises et Nord-Américaines**L.L.C.E.:**

Secrétariat de 1er cycle : Clignancourt

Tél. 01 49 25 86 15.

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 16h.

Secrétariat des 2e et 3e cycles : Sorbonne, escalier F, 3e étage

Tél. 01 40 46 25 98

Ouverts du mardi au vendredi de 10h à 11h30 et de 14h à 16h.

L.E.A. :

Secrétariat de 1er cycle : Clignancourt.

Tél. 01 49 25 86 17.

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h et de 14h à 16h.

Secrétariat des 2ème et 3ème cycles : Sorbonne, salle 41, galerie Claude Bernard.

Tél. 01 40 46 25 01.

Ouvert les mercredi et vendredi de 10h à 11h30 et les lundi, mardi, jeudi, de 14h à 16h.

Enseignement

1er cycle : Clignancourt

2e et 3e cycles : Sorbonne

⇒ UFR d'Etudes Germaniques

Tous les secrétariats sont à Malesherbes.

⇒ Secrétariat d'Allemand

Pas d'infos à ce jour.

Enseignement

1er, 2e et 3e cycle : Malesherbes

⇒ Néerlandais et Scandinave

Pas d'infos à ce jour.

Enseignement

1er, 2e et 3e cycle : Malesherbes

⇒ UFR d'Etudes Ibériques et Latino-Américaines

Secrétariat à l'Institut d'Etudes Ibériques

Tél. 01 40 51 25 00.

1er cycle : 31, rue Gay-Lussac, salle 14. Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h.

Enseignement

1er cycle : Clignancourt

2e et 3e cycles : Institut d'Etudes Ibériques

⇒ UFR d'Italien et de Roumain

Secrétariat à Malesherbes.

Enseignement

1er, 2e et 3e cycles : Malesherbes.

⇒ UFR d'Etudes slaves

Secrétariat à Malesherbes

Enseignement

1er, 2e et 3e cycles : Malesherbes.

⇒ UFR de Musique et de Musicologie

Secrétariat de 1er cycle : Clignancourt : Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h. 01 49 25 86 21.

Secrétariat des 2e et 3e cycles : Sorbonne, escalier G, 3e étage

Tél. 01 40 46 26 06, bureau 406

Ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 16h

Enseignement

Grand mystère au moment où nous imprimons ce guide

⇒ UFR Institut de recherches sur les civilisations de l'Occident Moderne (XIVe-XXe siècles)

Secrétariat des 3e cycle : Sorbonne ; Ouvert tous les jours de 9h à 17h sauf samedi

⇒ Département d'Education physique et sportive

15bis, rue Champollion 75005 Paris ; Tél. 01 40 46 27 23

Modules libres ouverts aux DEUG et aux licences

Ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9h30 à 17h.

Bibliothèques

Les bibliothèques sont un élément indispensable et indissociable de la vie étudiante... (on ne peut pas acheter tous les livres ! D'autant plus que les ouvrages spécifiques sont souvent édités en petit nombre et donc difficile à trouver...)

Mais encore faut-il savoir où sont les différentes bibliothèques de la Sorbonne. C'est pourquoi nous avons essayé d'en dresser une liste, qui, d'ailleurs n'est pas exhaustive.

→ Les bibliothèques générales

★ **La grande Bibliothèque universitaire (BU)** de la Sorbonne se trouve dans le hall des Amphis. Ouverte en semaine de 9h30 à 19h (18h le samedi). Sauf le jeudi matin où la BU est ouverte à partir de 11h. C'est de loin la plus complète, surtout pour les ouvrages anciens (depuis une vingtaine d'années, il y a moins de crédits pour acheter des livres !). Mais ses locaux et les effectifs de son personnel sont dramatiquement insuffisants, faute de budget.

La solution que l'administration ait trouvée pour répondre à la surpopulation étudiante a été d'en interdire l'accès aux étudiants de premier cycle... Il leur reste donc les bibliothèques de sites (**Clignancourt**, **Malesherbes** selon les filières). Leurs fonds sont très insuffisants : elles ont été conçues pour éviter aux étudiants de se déplacer jusqu'à la Sorbonne quand ils y avaient accès, et ne peuvent remplacer la BU. Il n'y a donc que quelques ouvrages de base. Depuis 95, des efforts ont été faits pour améliorer leurs fonds mais ces efforts restent très insuffisants.

★ **La bibliothèque de Clignancourt.** Spécialisée en histoire, géographie, philosophie et langues étrangères. Elle est assez bruyante, et contient surtout des ouvrages de base et des manuels. Il est possible d'y emprunter des livres.

★ **La bibliothèque de l'institut de géographie.** 191 rue Saint Jacques 75005

★ **La bibliothèque de Malesherbes**, au sous sol, ouverte de 10 h à 18 h, calme, spacieuse, mais incomplète... et surtout inondée depuis que le bâtiment tout neuf a montré ses faiblesses. De plus, avec l'arrivée des locataires de l'ancien centre de Grand Palais et vu les difficultés de déménagement, elle risque de ne pas être totalement opérationnelle à la rentrée. L'UNEF se bat pour que cette situation scandaleuse ne s'éternise pas.

★ **La bibliothèque de Michelet** pour les historiens de l'art.

➡ Une solution pour compléter ses recherches : sortir de Paris IV

★ **la bibliothèque Sainte Geneviève**, 10 place du Panthéon. 01 44 41 97 97. Ouverte de 10h à 21h du lundi au samedi (20h pendant les vacances), bien fournie, même si le fonds a vieilli... Depuis la fermeture de la BU de la Sorbonne aux étudiants de premier cycle, elle est de plus en plus fréquentée et les files d'attente peuvent être très longues... En effet, cette bibliothèque est ouverte à tout les bacheliers. Pour t'inscrire, prévois une photo et une pièce d'identité.

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

★ **La bibliothèque Georges Pompidou.** 01 44 78 12 33. Bien fournie, mais actuellement fermée, elle rouvrira début 2000. Accès libre et gratuit, du lundi au vendredi de 12 à 22h (fermée le mardi) et les samedi et dimanche de 10 à 22h. Très fréquentée, alors... gare aux files d'attente.

★ **La bibliothèque nationale (B.N.) François Mitterrand**, 11 quai François Mauriac, 75013. 01 53 79 59 59 M°Quai de la Gare ou Bibliothèque (ligne 14), éloignée de la Sorbonne, mais très agréable car elle dispose de salles spacieuses, de beaucoup de livres et d'un accès direct à Internet de même qu'à de nombreux CDROMs. Tarif étudiant : 100F / an. Ouverte du mardi au samedi de 10h à 20h et le dimanche de 12 à 19h.

★ **La bibliothèque américaine**, 10 rue du Général Camou, 75007. 01 53 59 12 60. (plus particulièrement sur les sujets de civilisation et de littérature américaine). Il s'agit d'une bibliothèque privée assez chère (tarif étudiant : 50F la journée, 460F l'année!!!). Ouverte du mardi au samedi de 10h à 19h. Pour s'inscrire, prévoir carte d'étudiant justificatif de domicile et photo.

★ **Institut du Monde Arabe**, 23 quai saint Bernard. 01 40 51 38 38. Très agréable pour travailler. Bibliothèque ouverte du mardi au samedi de 13 à 20h. Accès libre et gratuit.

★ **Bibliothèque du British Council**, 9 rue Constantine 75007. M° Invalides. 01 49 55 73 23. Pour tout ce qui concerne l'histoire et la civilisation britannique. Ouverte du lundi au vendredi de 11h à 18h, le mercredi jusqu'à 19h. Tarif étudiants : 200F/an, 110F/6 mois ; prévoir carte d'étudiant, carte d'identité, et photo. Possibilité de prêts importants (6 ouvrages pour 2 semaines, 15 pendant la fermeture d'été). Accès à Internet, dossiers de presse anglaise.

★ **Goethe Institut, 17 avenue d'Iena, 75016.** 01 44 43 92 30. Civilisation et littérature allemande. Ouvert du lundi au vendredi de 14 à 20h. Tarif étudiant : 50F / an. Prévoir pièce d'identité et justificatif de domicile.

➡ Des bibliothèques plus spécifiques existent en Sorbonne

Elles peuvent être utiles et sont assez nombreuses. On en trouve dans presque tous les UFR ou instituts... Elles sont malheureusement, pour la plupart, réservées aux étudiants de deuxième ou troisième cycle...

Bibliothèque d'Épigraphie : 16 rue de la Sorbonne, rez de chaussée, le mercredi après-midi, ouverte à tous, mais les ouvrages sont très spécifiques...

Bibliothèques Georges Ascoli et Paul Hazard, ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Centre Glotz, 4^e étage, ouverte de 9h ½ à 12h, et de 14h à 17h ; ouverte à partir de la maîtrise, sous la recommandation du directeur de recherche. Elle contient de nombreux ouvrages de civilisations grecque et latine.

Bibliothèque de l'UFR de Grec: 16, rue de la Sorbonne, 75005, 2^e étage, ouverte de 14 h à 18h, ouverte à tous les étudiants.

Bibliothèque Halphen, 3^e étage, ouverte à partir de la maîtrise, sous la recommandation du directeur de recherche ; elle contient de nombreux ouvrages de civilisation et d'histoire médiévale.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Bibliothèque de l'UFR de Langue Française : accès limité aux étudiants de 3e cycle

Bibliothèque de l'UFR de Latin : escalier E, 3e étage, dans le secrétariat.

Ouverte de 9h à 12h et de 14h à 17h, ouverte à tous les étudiants, de toutes filières, pourvu qu'ils aient besoin d'un ouvrage de littérature, de civilisation, ou de linguistique latine... Elle est équipée d'une photocopieuse.

Bibliothèque de l'UFR de littérature Française et comparée : accès limité aux étudiants de 2e et 3e cycles

Bibliothèque études néo-helléniques : 16 rue de la Sorbonne, 3e étage

Bibliothèque de Papyrologie : Sorbonne, escalier B, 4e étage, toutes les après-midi, sauf le mercredi; ouverte à partir de la maîtrise. Outre les ouvrages de papyrologie, elle contient des rapports de fouilles et des ouvrages de civilisations.

Première difficulté: s'inscrire à Paris IV

Les premières inscriptions en fac après le bac sont gérées au niveau de l'Ile-de-France, par le tristement célèbre système RAVEL. En janvier, on fait une préinscription par Minitel, en juillet, on est convoqué pour s'inscrire, en principe, du moins. Ce système a fait la preuve de son incapacité à gérer le flux des arrivants. Des centaines de bacheliers restent sans fac, ou sont affectés dans une filière dont ils ne veulent pas.

Le cas le plus classique: la charmante machine ne sait pas qu'on peut avoir aussi son bac en province. Si tu es dans ce cas, elle n'enregistre pas ta demande.

Deuxième cas, encore plus incroyable : la pauvre bête a des moments de fatigue. Quand elle est surchargée, elle n'enregistre pas ce que tu tapes. Mais comme elle n'est pas contrariante, elle ne te dit rien. Et tu as la surprise de ne rien recevoir en septembre.

Troisième cas: les bacheliers des années précédentes. Rien à faire, RAVEL ne veut pas savoir que ça existe..

Enfin, on conseille souvent de mettre plusieurs vœux différents, sans dire que RAVEL ne tient pas toujours compte de l'ordre dans lequel ils ont exprimés. Tu peux donc te retrouver dans une filière dont tu ne veux pas, que tu as mise en troisième vœu parce qu'il en fallait trois.

Dans tous ces cas, quand tu arrives à Paris IV pour demander à t'inscrire quand même, on te répond « C'est trop tard, revenez l'an prochain ». La seule chose existant pour assurer le droit de tout bachelier à s'inscrire en fac prévu par la loi, c'est la fiche rectorale. Tu la retires vers le 15 juillet et tu finis par obtenir une place « dans la limite de celles disponibles », c'est à dire... n'importe où...

Autre possibilité: t'adresser à l'UNEF. Le président de l'Université a le pouvoir d'inscrire qui il veut à Paris IV. C'est avec lui que nous négocions. Nous tenons des permanences en juillet et septembre pour recueillir les dossiers des étudiants sans fac et les lui présentons, en insistant sur le droit que devrait avoir tout bachelier de s'inscrire dans la filière de son choix. Il nous est arrivé de devoir envisager d'occuper une partie de la Sorbonne pour nous faire entendre.

Dans la majorité des cas, ça marche : 150 des étudiants de première année en 1998/1999 ont été inscrits par nous de cette façon.

Pour les réinscriptions d'une année sur l'autre, par le 36-15 Sorbonne, il n'y a en principe (touchons du bois !) pas de problème. Mais si on te refuse cette réinscription, n'hésite pas à t'adresser à l'UNEF.

L'UNEF demande : RAVEL au placard ! Cette affreuse machine a fait trop de mal. Elle doit être remplacée par un système plus efficace. Allègre ne peut continuer à nier les problèmes qu'elle provoque : la mauvaise foi a ses limites.

L'UNEF a obtenu : chaque année, des dizaines d'étudiants victimes de RAVEL sont inscrits grâce à nous. En 1998, ils étaient 150. Nous sommes la seule organisation étudiante à pouvoir revendiquer un tel bilan.

Droits d'inscription : ce qu'il faut savoir !

L'augmentation des droits d'inscription est un des (nombreux) aspects de la dégradation de la condition étudiante. En 1984, l'inscription coûtait 100 F, et la sécu était gratuite. Depuis, tous les ministres ont dit vouloir aider les étudiants, mais l'augmentation a été constante, sans qu'aucune justification en soit jamais donnée. Cette année les droits sont passés de 800 à 825 F, plus 15F de médecine préventive.

C'est d'ailleurs le seul point qui soit en train d'évoluer. L'idée est de plus en plus souvent émise dans des rapports, ou déclarations que "les usagers devraient participer davantage au financement de leurs études". Traduction: pour étudier, faudra payer ! Ça laisse prévoir une augmentation sans commune mesure avec les précédentes. Cette idée intéressante a déjà été appliquée dans d'autres pays d'Europe, et risque fort de l'être en France dans le cadre des réformes Allègre (voir page)

Ce qu'on ne sait pas assez: la loi Savary donne le droit à chaque étudiant de demander à être exonéré du paiement des droits d'inscription (les boursiers le sont automatiquement). Il faut écrire au président, en expliquant en quoi ta situation personnelle justifie une telle décision, pour lui demander le remboursement des droits que tu as payés en t'inscrivant. D'après la loi, dix pour cent du nombre total des étudiants peuvent être exonérés

L'UNEF demande: qu'on revienne à la situation de 1984 (droits limités, sécu gratuite). Que les étudiants soient informés des possibilités d'exonération.

L'UNEF a obtenu: l'an passé plusieurs dizaines d'étudiants ont été exonérés grâce à nous.

L'UNEF peut t'aider : à rédiger ta demande d'exonération, et en la transmettant à l'administration, ce qui te garantit qu'elle sera examinée.

Réinscription

Il y a moins de problème pour les réinscriptions d'une année sur l'autre, par le 36-15 Sorbonne. Le système pourrait être parfait... si nous pouvions tous avoir facilement accès à un Minitel, ce qui n'est pas le cas. Il y a trois Minitels en libre-accès en Sorbonne, mais en période d'inscription, les files d'attente sont énormes (venir avant 9h, après 18h, ou prévoir une heure d'attente), d'autant plus que le formulaire est long, et pas évident à remplir. On nous a promis des améliorations cette année. Nous attendons...

A noter que, cette année, deux calamités risquent de se conjuguer pour compliquer le système.

☛ La première est la semestrialisation, en application de la réforme Bayrou (voir page), qui va doubler les problèmes et diviser par deux les délais.

☛ La deuxième est l'introduction du système Apogée. On nous a certifié qu'il était au point, mais son introduction a provoqué de nombreux problèmes dans d'autres facs. La lettre du président accompagnant les dossiers de réinscription pour les 3e cycle était beaucoup moins rassurante

Bref, n'hésite pas à t'adresser à l'UNEF, si tu as des difficultés.

Pour changer de fac ou de filière, c'est beaucoup plus compliqué: contacte-nous.

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

La situation des étudiants étrangers en France

Pour les étudiants étrangers, c'est encore plus difficile: tracasseries administratives, mesures discriminatoires... L'UNEF Paris IV se bat pour aider chaque étudiant étranger à résoudre ses difficultés, et pour dénoncer les lois et circulaires qui les créent en demandant leur abrogation. Cette lutte est menée en liaison étroite avec l'UNEM Sorbonne, le seul syndicat d'étudiants étrangers présent à Paris IV (et qui donc ne s'occupe pas seulement des Marocains), avec qui nous travaillons régulièrement (nous présentons des listes communes aux élections). Nous avons demandé à nos camarades de nous donner leur point de vue, en tant qu'étudiants étrangers.

Le point de vue de l'UNEM (Union nationale de Etudiants du Maroc)

La situation des étudiants étrangers en France, eu égard à sa diversité, présente un aspect complexe. Nous jugeons utile de rappeler l'existence de motivations historiques, affectives, linguistiques et socioculturelles dans le choix des étudiants étrangers lorsqu'ils viennent étudier en France, à en croire les déclarations d'intentions de ses responsables politiques, semble mesurer les enjeux posés par la question des échanges culturels et scientifiques, dont la mondialisation n'a fait qu'accentuer l'ampleur, surtout si l'on considère l'aide au développement des pays du tiers monde, qui passe par l'acquisition de la connaissance et du savoir-faire.

Aussi la présence d'étudiants étrangers a-t-elle sa raison d'être, à plusieurs titres, bien que cette idée ne soit pas partagée, loin s'en faut, par les différentes administrations françaises, et pourtant la quête du savoir, la découverte de la différence, la mobilité de la connaissance sont les termes qui définissent le monde moderne. A vrai dire, cette situation n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans la logique des rapports normaux entre les peuples et va dans le sens d'une connaissance approfondie d'un monde qui devient de plus en plus complexe.

D'où la nécessité, à notre avis, d'une démarche solidaire et collective entre les forces vives et progressistes dans le milieu universitaire, dans le but d'amplifier les contacts entre étudiants français et étrangers.

Nous avons parlé de solidarité dans la mesure où la situation des étudiants étrangers ne cesse de s'aggraver et nuit sérieusement au bon déroulement de leurs études. Si l'objectif des étudiants étrangers en venant en France est de s'assurer une formation scientifique que leurs pays d'origine ne peuvent pas leur fournir, les conditions difficiles qui leur sont imposées ne leur permettent pas d'atteindre leur but. Il serait souhaitable que la grande énergie que les étudiants étrangers ne cessent de dépenser pour résoudre des problèmes administratifs, soit investie dans des actions et domaines positifs et profitables pour tout le monde. L'université française y gagnerait beaucoup.

Cette amélioration suppose d'alléger toutes les formes de tracasserie auxquelles se trouvent confrontés les étudiants étrangers, dans l'obtention d'un visa d'étude, de la carte de séjour, d'un logement, d'une aide sociale, d'une autorisation de travail. L'esprit répressif qui caractérise la politique française à l'égard des étudiants étrangers n'a aucune raison d'être.

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

A cet égard l'UNEM exprime sa volonté de contribuer à ce que le séjour des étudiants étrangers en France ne soit pas réduit à une série de problèmes, mais soit une présence bénéfique sur les plans scientifique et culturel.

C'est à l'émergence d'un état d'esprit de cette nature que doivent tendre nos efforts communs. Qui plus est, cette volonté d'animer l'université d'un dialogue constructif entre les différentes cultures et expressions artistiques est l'une des manières de combattre toutes les formes d'obscurantisme et de repli identitaire. Bref, il s'agit de promouvoir une pratique citoyenne.

Eléments sur l'histoire de l'UNEM

L'Union Nationale des Etudiants du Maroc (UNEM) a été fondée en 1956, date de son congrès constitutif. Mais l'organisation des étudiants marocains prenait aussi ses racines dans la lutte pour l'indépendance (par exemple : l'Association de l'Etudiant Marocain, l'Association des Etudiants Musulmans de l'Afrique du Nord).

L'UNEM est un syndicat étudiant progressiste, de masse, démocratique et indépendant. Il s'est au fil des années, par ses engagements, imposé comme le représentant unique et légitime des étudiants du Maroc aussi à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Depuis sa fondation, l'UNEM a toujours maintenu sa ligne progressiste et son ancrage populaire, liés aux revendications syndicales et aux aspirations des étudiants marocains pour le progrès politique et social du Maroc. C'est ainsi que l'UNEM s'est trouvé engagé dans une lutte constante pour la défense des étudiants du Maroc partout où ils se trouvent. De même, l'UNEM s'est engagé auprès des forces progressistes et démocratiques aussi bien au Maroc que sur la scène internationale pour l'acquisition des libertés démocratiques, le droit des peuples à la liberté ainsi que l'amélioration des conditions de vie des plus démunis et des exclus.

Pour contacter l'UNEM :	Adresse postale:
18, rue de la Sorbonne,	c/o UNEF Paris-IV,
Tél. 01 40 46 32 27.	1, rue Victor Cousin,
	75230, Paris, cedex 05.

Petit guide de l'étudiant étranger

L'UNEF milite pour une égalité complète entre étudiants français et étrangers. C'est tout sauf gagné d'avance : de l'inscription à la naturalisation en passant par l'aide sociale et le droit au travail, tout fait problème.

→ L'inscription à l'université

Les candidats résidant déjà en France et titulaires d'un bac français s'inscrivent selon les mêmes modalités que les Français (sous réserve d'un titre de séjour en cours de validité).

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

Pour les non-résidents en France, il faut procéder à une pré-inscription: retrait d'un dossier à l'Ambassade de France avant le 1er décembre de l'année précédent l'inscription, dossier à rendre avant le 15 janvier. La réponse sera donnée avant le 1er février. Ensuite la réponse de l'université, contactée par l'Ambassade, sera donnée avant le 15 mai. S'il s'agit d'un refus, le candidat doit faire une demande au ministère de l'éducation nationale avant le 10 juillet. Il lui sera répondu avant le 15 septembre. Outre ces formalités, le candidat devra justifier des titres ouvrant droit dans le pays obtenu aux études envisagées, d'un niveau de compréhension de la langue française adapté à la formation souhaitée. Les étrangers titulaires d'un diplôme français correspondant ou les boursiers du gouvernement français sont dispensés de toutes ces formalités.

→ L'obtention du titre de séjour

Pour le 1er titre de séjour étudiant, il n'y a pas de problème. Il suffit de fournir les pièces demandées (visa long, séjour, certificat d'inscription ou de préinscription, sécurité sociale, justification de moyens d'existence (2500F mensuels environ...). Pour une première inscription, les faits ne demandent généralement pas de titre de séjour en cours de validité.

En effet, depuis la circulaire Sauvé-Marchand (1991), c'est le préfet de police qui juge du « sérieux des études ». Malgré les avis favorables des profs et les attestations médicales, ce renouvellement pose plus de problèmes. Il peut être refusé pour plusieurs motifs arbitraires : manque de sérieux dans le suivi des études, redoublement, échec aux examens, cursus incohérent, manque de ressources, infraction à la législation du travail... Dans ce cas, avec l'aide de l'UNEF ou d'une association, de rédiger un recours gracieux auprès du préfet. Des lettres de soutien de profs ou de l'administration de la fac sont plus qu'utiles pour appuyer le recours, de même que toutes pièces allant dans le sens de la demande (diplômes, attestations de ressources...). Les recours contre une « invitation à quitter le territoire français » sont à faire dans un délai d'un mois, et contre un « arrêté préfectoral de reconduite à la frontière », sous 24h (à faxer).

→ Travailler en France

L'étudiant étranger n'a pas le droit de travailler plus de 20h par semaine (pas plus de 10h dans l'enseignement). La demande d'Autorisation Provisoire de Travail doit être déposée à la direction départementale du lieu de domicile en fournissant une demande écrite explicative, une promesse d'engagement et la carte de séjour.

Ne jamais travailler sans autorisation ou plus de 20h par semaine, la carte de séjour serait automatiquement retirée.

→ Changement de statut

Durant la durée des études, ne jamais demander de changement de statut. Il sera refusé et la carte de séjour « étudiant » retirée. Après la fin des études, il est très difficile d'obtenir un nouveau statut. Le statut « salarié » est systématiquement refusé en prétextant la situation de l'emploi. De même le statut de résident n'est juridiquement plus possible à obtenir. Reste le statut « membre de famille » accessible sous conditions (attaches familiales fortes). Dans tous les cas il convient de consulter une association.

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

Des papiers pour tous, Extrême-droite hors des facts !

Depuis le 1er mars 1996, des étrangers rendus sans-papiers principalement par les lois Pasqua se battent pour le droit de vivre dans la dignité. La droite alors au pouvoir leur a répondu par le mépris et la répression. Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, la situation a certes évolué, mais reste difficile pour les étudiants étrangers. Il y a urgence à poursuivre la lutte contre cette logique xénophobe qui frappe jusqu'à l'intérieur des universités, et ce d'autant plus qu'elle renforce les FN.

La lutte des sans-papiers a porté sur le devant de la scène une dérive que connaît la France depuis de nombreuses années et qui s'était particulièrement renforcée ces derniers temps: la criminalisation d'une partie de la population par un appareil législatif xénophobe. Ces lois, et particulièrement les dernières moutures, Pasqua, Debré, Chevènement, ont rendu clandestines des personnes vivant, pour la plupart, depuis de nombreuses années en France, les privant ainsi de leurs droits fondamentaux: vivre en famille, travailler, se soigner, étudier... C'est pour dénoncer ces situations scandaleuses que les sans-papiers sont sortis de l'ombre.

Aujourd'hui, où on est-on? Leur lutte a contribué à une prise de conscience dans le pays. Le gouvernement actuel avait promis d'abroger les lois Pasqua-Debré. C'aurait été un pas dans le bon sens mais au lieu de quoi Chevènement a publié une circulaire de « régularisation » qui a maintenu dans l'illégalité des dizaine de milliers de personnes. Il faut continuer la politique de régularisation : des mesures telles qu'une grande loi de régularisation, l'arrêt des expulsions sont indispensables pour marquer une vraie rupture avec les politiques menées jusqu'à maintenant !

L'UNEF dénonce ces logiques d'exclusions, qu'elles soient portées par des lois xénophobes ou par les nasillons du F.N.J et réclame au contraire :

L'UNEF demande :

- La régularisation de tous les sans-papiers
- L'abrogation des lois Pasqua-Debré-Chevènement
- L'égalité des droits entre étudiants étrangers et français
- Le retrait de la circulaire Sauvé-Marchand

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants

Au commencement est le DEUG !

Tous les cursus de Paris IV commencent par deux années de DEUG. Ce premier titre universitaire après le bac a une importance capitale. Ce sont deux ans d'initiation à l'enseignement supérieur. Après le lycée, on découvre quelque chose de totalement différent dans l'organisation, dans le type d'enseignements et d'exigences.

Ce doit être aussi deux années de spécialisation dans la discipline que tu as choisie. C'est le changement majeur : en Terminale, on étudie toutes les disciplines, dans des proportions qui varient suivant les séries, mais qui restent à peu près égales. À l'entrée en Fac, il s'agit de choisir celle dans laquelle on souhaite se spécialiser pour plusieurs années (voire pour la vie...) car on ne peut pas tout étudier à la fois.

C'est pourquoi l'UNEF refuse que les DEUG deviennent des fourre-tout où on effleurerait toutes les disciplines sans en approfondir aucune. Tel est le sens de la réforme Bayrou. À Paris IV, comme dans de nombreuses facs, nous avons réussi à limiter son application sur ce point, en informant et en mobilisant les étudiants, en discutant avec les profs, en pesant dans les conseils. Il faut que les étudiants restent mobilisés pour rejeter une pluridisciplinarité bidon que le ministère tente d'imposer et qui remettrait en cause le contenu scientifique des études de 1er cycle. A prétendre tout faire, on finit par ne rien faire du tout.

Quelques conseils pratiques:

Dans presque toutes les filières (même en langues pour les traductions), la première chose qu'on te demande, c'est de t'exprimer par écrit en français. Il faut savoir qu'une des choses que tous les enseignants sanctionnent le plus dans les dissert., commentaires et versions, ce sont les fautes de français (surtout) et d'orthographe. Une copie en français correct, c'est la certitude d'une note minimum. Une copie où il y trop de fautes pour le goût du correcteur, même avec beaucoup de connaissances, atteindra très difficilement la moyenne. Alors, fais-y attention. Si tu as des difficultés de ce côté-là, essaie de t'améliorer.

Si tu as la chance de pouvoir être en contrôle continu dans tous les modules, tu auras un nombre assez important d'exposés à faire dans l'année. Fais attention à bien les répartir: deux exposés la même semaine, ce n'est pas si évident. Attention, en général, la répartition des exposés dans chaque TD se fait dans une noire pagaille. Essaie aussi de bien choisir ton premier exposé, dans une des matières où tu te sens le plus à l'aise.

Le DEUG fonctionne aussi comme un barrage. Tu n'as pas le droit de t'inscrire plus de trois fois, c'est-à-dire de redoubler plus d'une fois, à moins d'obtenir une dérogation accordée par le directeur de l'UFR et le président de l'université. (Sauf pour les étudiants salariés qui bénéficient d'un régime spécial et peuvent disposer d'une année d'études supplémentaire).

L'UNEF peut t'aider : à présenter ta demande, à trouver et à mettre en valeur les arguments justifiant que tu aies besoin d'une année de plus.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)

L'UNEF demande: plus de souplesse et de transparence dans l'attribution et le refus de ces dérogations. On a trop souvent l'impression d'un règne de l'arbitraire.

Et voici le DEUG nouveau...

Le DEUG nouveau fonctionne en semestres, avec des examens à la fin de chaque semestre (voir Calendrier), mais la sanction du passage est annuelle. Chaque DEUG comporte 12 à 14 Unités d'enseignement (UE) composés de modules. L'enseignement est semestriel. Certains modules et/ou UE sont obligatoires pour tous les étudiants de la filière, d'autres pas et sont choisis à l'intérieur d'un pot commun. Par exemple, il est obligatoire en Histoire d'obtenir un module d'Histoire Antique, mais libre à vous de choisir la période à étudier.

Il y a deux formes d'enseignement :

☞ Le cours magistral (CM), en principe fait par le professeur responsable du module, en amphithéâtre, pour tous les étudiants du module à la fois, qui traite de façon systématique la plus grande partie du programme.

☞ Les travaux dirigés (TD), assurés par les maîtres de conférence ou des chargés de TD, en petits groupes (ou qui devraient l'être !). Le plus souvent, un étudiant fait un exposé (dont la note compte dans sa moyenne semestrielle), corrigé par l'enseignant: c'est la meilleure façon de se préparer aux examens. En CM, tu apprends des choses sur le programme, en TD, tu vois ce que les profs attendent de toi. Mais c'est aussi un complément au CM: avec les exposés ou les exercices, on étudie des exemples plus précis, qui peuvent ensuite servir à illustrer les copies d'écrit.

Attention : Le contrôle des connaissances se fait de manière autonome dans chaque module et maintenant dans chaque UE. Les modalités de contrôle des connaissances n'ont pas encore été totalement définies, mais une règle générale a commencé à émerger, et ce sous la pression de nos élus. Le système est complexe, alors soyez concentrés :

Deux types d'UE sont définies par l'administration :

☞ **les UE homogènes**, qui comporteront 2 modules (en moyenne). La moyenne de cette UE sera la somme des notes de TD et des épreuves de fin de semestre d'un des 2 modules tiré au hasard. En clair, si votre UE est constitué d'un module d'Histoire Antique et d'un module d'Histoire médiévale, l'épreuve écrite portera sur un des 2 enseignements selon le hasard. C'est comme cela que fonctionnera le contrôle continu. Pour l'examen final, vous serez notés après une épreuve écrite et peut-être un oral, tous les 2 selon le hasard.

☞ **les UE hétérogènes**, qui comporteront de 2 à 4 modules, comme en Lettres modernes. La moyenne de cette UE sera la somme des notes de TD et des épreuves de fin de semestre, sauf que chaque module comportera une épreuve écrite, même si la durée des épreuves doit être limitée, pour ne pas avoir plus de 30 heures de partiels... En effet, une dizaine d'épreuves de 4 heures, c'est beaucoup, donc les épreuves seront plafonnées à 2 heures (ce qui pose d'autres problèmes).

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

Les étudiants en contrôle final seront notés avec une épreuve écrite et un oral dans chacun des modules.

Qu'est-ce que la compensation ?

Après les épreuves, les jurys effectuent en juin et en septembre la moyenne des notes obtenues dans chaque module et dans chaque UE.

☞ **Compensation entre les modules à l'intérieur des UE.** La moyenne des modules d'un même UE, si elle est supérieure ou égale à 10 permet à la fois de valider l'UE, c'est à dire l'ensemble des modules de l'UE : si tu as échoué à l'un des modules il te sera validé dans le cadre de l'UE.

☞ **Compensation entre les UE.** Puis, une fois la moyenne de chaque UE effectuée, une nouvelle moyenne est effectuée entre elles selon le même principe. Si tu as plus de 10 de moyenne sur l'ensemble de tes UE, tu as ton année, et les UE auxquelles tu as échoué te seront validées. Sinon, tu peux repasser en septembre les UE qui te manquent.

☞ **Maintien des années conditionnelles.** Bonne nouvelle pour toi, tu as toutes tes UE et tu passes en 2ème année ? Et bien on recommence comme en 1ère année. Tu n'as pas toutes tes UE ? Alors, si tu as validé 80% ou plus des coefficients de la somme annuelle des UE, tu peux aller en 2ème année conditionnelle où tu pourras, en plus des UE de 2ème année, repréparer les UE qui te manquent. Sinon, tu redoubles.

Traduction : tu as 9,5 de moyenne générale, mais tu as obtenu 3 UE à coefficient 2 et 2 UE à coefficient 1. Il te manque un UE à coefficient 2 que tu as misérablement raté (3/20 de moyenne). Et bien, $(3*2) + (2*1) = 8$. La somme des coefficients est de 10. $8/10 = 0.8$ soit 80%. Tu peux aller en deuxième année conditionnelle. Pour aller en licence conditionnelle, c'est pareil, sauf que l'on raisonne sur les UE des 2 années du DEUG et que la barre à franchir est de 70%.

☞ **Capitalisation des UE.** Attention, si tu redoubles, les UE que tu as validé restent validées durant toute ta scolarité, c'est ce que l'on appelle la capitalisation.

☞ **Capitalisation des modules d'une session à l'autre mais pas d'une année sur l'autre.** Par contre, les modules ne peuvent être gardés d'une année sur l'autre si tu n'as pas validé ton UE. Mais ils restent validés entre la première session d'examen et celle de rattrapage de septembre.

L'UNEF a obtenu: le maintien de la capitalisation des UE, de la compensation des UE entre elles, et des modules à l'intérieur des UE, ainsi que le maintien du passage conditionnel.

L'UNEF demande: la fin de la semestrialisation. Cette décision dépend du gouvernement. En attendant, à Paris IV, pour en limiter les effets une clarification d'un système qui devient de plus en plus compliqué, et une attention particulière à la situation des étudiants salariés qui sont obligés de participer à une épreuve d'examens supplémentaire, la généralisation des UE hétérogènes avec des épreuves de 4 heures, la capitalisation des modules d'une année sur l'autre.

L'UNEF peut t'aider: dans ce véritable maquis, tu peux te retrouver dans une situation aberrante, victime d'un défaut du système. Nous pouvons t'aider à présenter une demande de dérogation, et l'appuyer auprès du directeur d'UFR ou du président de l'Université.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter

Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)

Contrôle continu (CC) ou examen terminal (CT)?

En DEUG et en Licence, lors de l'inscription pédagogique, il faut choisir entre ces deux possibilités, pour chaque module.

Si tu peux aller régulièrement en cours ou en TD, le CC est la meilleure solution. En CT, on passe simplement un écrit et un oral à la fin de chaque semestre, ce qui est plus hasardeux, et ne donne pas la possibilité de s'entraîner durant l'année. Si tu dois faire ce choix, nous te conseillons d'essayer d'assister aux cours et à certains TD, et de voir le prof ou un maître de conférence en début d'année pour lui expliquer pourquoi tu ne peux pas être en CC et lui demander des conseils (livres à lire...).

Le CC est presque toujours un avantage. Cependant, si on commence l'année par une très mauvaise note, il devient un handicap et il faut essayer de passer en CT. Ce n'est pas toujours possible: c'est de moins en moins toléré, surtout avec la semestrialisation qui a comme conséquence de multiplier pour l'administration le nombre de notes à gérer et qui ne souhaite pas se voir trop compliquer la tâche. Il faut négocier ton changement avec ton secrétariat d'UFR et avec ton chargé de TD.

L'UNEF demande: que tout étudiant puisse passer de contrôle continu à examen terminal à tout moment de l'année s'il y a intérêt. Le CC doit servir à aider les étudiants à réussir (c'est vrai dans presque tous les cas) non à les couler.

L'UNEF peut t'aider: si tu veux changer de régime, nous pouvons te conseiller.

TD surchargés : un problème récurrent à Paris IV

L'intérêt théorique d'un TD, c'est d'être en petit groupe avec un enseignant. Ce n'est pas hélas toujours le cas. En raison du manque d'enseignants, de nombreux groupes comptent beaucoup trop d'étudiants. Il est alors plus difficile de discuter avec les profs: le TD tourne au cours magistral. On consacre moins de temps à chaque exposé ou exercice. Il est impossible, faute de place, quand on a raté son exposé de demander à en faire un deuxième, et on traîne toute l'année une mauvaise note.

L'UNEF demande: des groupes de 25 étudiants. Nous en sommes loin. Cela dépend essentiellement du ministère, qui ne crée pas assez de postes, et sur lequel l'ensemble des étudiants doit faire pression. Mais il y a des (petites) marges de manœuvre au niveau de l'Université, qui peut embaucher plus de vacataires.

L'UNEF peut t'aider: Quand un groupe est scandaleusement surchargé, nous pouvons agir pour obtenir son dédoublement. Encore faut-il que nous soyons au courant, et puissions présenter une revendication précise, en nous appuyant sur une mobilisation des étudiants concernés. Si tu es dans un groupe surchargé, viens nous trouver et nous verrons ensemble ce que nous pouvons faire (pétition, lettre au directeur d'UFR...). Sur ce type de question, nous sommes sûrs d'avoir le soutien du prof concerné !

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

Vous avez dit méthodologie ?

Cela fait très longtemps qu'on l'entend. La réussite, ce n'est pas une question de travail, de connaissances, de réflexion sur ces connaissances, mais de "méthode". Quelle est cette méthode ? Mystère, personne ne l'a jamais rencontrée, mais Bayrou a voulu créer des cours spéciaux pour nous l'enseigner, hors de tout contenu scientifique: c'est la "méthodologie".

L'UNEF a dénoncé cette imposture. Il nous semble évident que c'est en faisant des dissert., des commentaires, des versions..., à partir des connaissances qu'on acquiert dans chaque matière, qu'on apprend à les réussir, pas en attendant de cours spécifique une "méthode" miracle.

L'UNEF a obtenu: à Paris IV, on a bien créé quelques cours appelés "méthodologie", mais leur contenu ne diffère guère des autres. Contrairement à d'autres; nous trouvons ça heureux. Ceux qui réclament une véritable méthodologie sont incapables de dire en quoi elle consisterait.

L'UNEF demande: qu'on cesse d'essayer de nous faire croire qu'il y a une méthode miracle et de faire semblant de vouloir nous l'enseigner. La véritable "méthodologie", c'est les TD. Permettre aux étudiants d'y assister (ce qui suppose qu'ils ne soient pas obligés de se salarier), et dans de bonnes conditions (des groupes de taille normale), les aiderait plus à réussir !

L'UNEF peut t'aider: Non, désolés, nous ne connaissons pas la méthode infaillible pour réussir. Quoique, n'hésite pas à aller voir les tuteurs d'accompagnement de 1ère année : certains peuvent vraiment t'apporter quelque chose. De plus les militants UNEF de 2è et 3è cycle peuvent t'aider et te donner des conseils pour une dissertation ou un commentaire.

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

Réorientation : piège à c... ?

C'était la grande idée de la réforme Bayrou, poursuivie par Allègre. La cause du grand nombre d'échecs en DEUG, ce n'est pas le nombre insuffisant de TD, ce n'est pas l'obligation pour une part croissante des étudiants de travailler au lieu d'aller en cours, ce n'est pas l'insuffisance des bibliothèques, c'est... une mauvaise orientation. On a donc imposé au début du DEUG un semestre d'orientation, soi disant pour permettre aux étudiants de réfléchir à la discipline qui leur conviendrait le mieux. L'UNEF a combattu cette réforme pour plusieurs raisons: mensonge sur les véritables problèmes, danger de sélection arbitraire (réorienter après quelques semaines en fac peut être un moyen de se débarrasser d'une partie des étudiants), perte de temps et de contenu scientifique des enseignements pour tout le monde.

Surtout, la réorientation augmente plutôt le risque d'échec. C'est ce que tu dois absolument savoir. Changer de filière au milieu de l'année, c'est reprendre presque à zéro, avec l'obligation d'arriver à la fin au même niveau que ceux qui ont fait toute l'année dans la même filière. Si tu as des difficultés dans la filière que tu as choisie, tu as presque à coup sûr intérêt à t'accrocher jusqu'à la fin de l'année, plutôt qu'essayer autre chose.

Si tu es vraiment sûr de t'être trompé de filière, alors il faut saisir l'occasion qui t'es offerte. Mais tu dois savoir que ce sera plus difficile pour toi, contrairement à ce qu'en ont dit Bayrou, Allègre et tous ceux qui ont soutenu la réforme.

L'UNEF a obtenu: au niveau national, la réorientation ne peut pas être obligatoire. La commission peut te proposer, après le prétendu semestre d'orientation, de changer de filière, elle ne peut pas te l'imposer.

L'UNEF demande: le maintien de la possibilité de changer de filière jusqu'en janvier, avec une information claire sur ce que cela implique en terme de difficultés et de travail supplémentaire, **la suppression du test d'orientation** : après quelques semaines seulement en Fac, ce ne peut être une épreuve sérieuse, jugeant du travail accompli. C'est au mieux du temps perdu, au pire un moyen de décourager des étudiants.

L'UNEF peut t'aider:

— Malgré tout, tu penses t'être trompé de filière et veux te réorienter. Au contraire, on te conseille une réorientation dont tu ne veux pas. N'hésite pas à venir en discuter avec nous.

— Tu as changé de filière en janvier mais tu as des problèmes d'inscription pédagogique. Les élus UNEF peuvent intervenir auprès des UFR concernés: contacte-nous.

Semestrialisation: L'ouragan Bayrou-Allègre arrive sur Paris IV

L'UNEF avait réussi à empêcher jusqu'à présent l'application de cet aspect particulièrement dangereux de la réforme Bayrou. C'est fini: Paris IV l'applique à la rentrée. Pas de gaieté de cœur: l'UNEF étaient contre, les profs aussi. Mais quand notre élu est intervenu au CA pour dire que nous soutiendrions fermement toute solution maintenant les modules sur un an, Monsieur Molinié a répondu que le ministère avait donné l'ordre formel de semestrialiser. Cela voulait dire qu'en cas de refus il couperait les crédits de l'Université. La démocratie universitaire selon Allègre...

Pourquoi nous refusons le principe de la semestrialisation

La semestrialisation semble une mesure technique sans grande portée. Au lieu d'avoir, par exemple, six modules sur l'année, avec trois heures de cours et TD par semaine, on en a trois au premier semestre, trois au deuxième, avec six heures par semaine. Rien de changé, à première vue. Ceux qui la défendent n'ont d'ailleurs pas beaucoup d'arguments. Le principal est que "C'est comme ça partout ailleurs en Europe". Magnifique! **Mais si on regardait plutôt les conséquences que ça a, partout où ça existe ?**

➡ En effet, au deuxième coup d'œil, **la semestrialisation a des effets catastrophiques :**

① Deux heures par semaine jusqu'en janvier, ça n'équivaut pas à une heure jusqu'en juin. **Le temps pour assimiler, prendre du recul par rapport au cours, s'approprier les connaissances, est deux fois moindre.** Au lieu d'étudier parallèlement les différents aspects d'une matière (en histoire, les quatre périodes ; en français, les différents siècles...) on se bourre le crâne successivement avec deux ou trois d'entre eux. Ce n'est pas la même approche !

Elle pose un problème pratique: **deux fois plus de sessions d'examens!** En effet, les terminaux du premier semestre auront lieu en janvier, à l'époque qui était celle des partiels. Ceux-ci ont été supprimés, ce qui veut dire que nous n'aurons plus qu'un seul exercice écrit par module au lieu de deux. Quoi qu'en disent ceux qui nous prêchent la "méthodologie" (sans jamais nous dire en quoi elle pourrait consister), le seul moyen connu d'apprendre à faire des dissertations, des commentaires et des versions, c'est d'en faire.

③ Elle menace plus gravement encore tous ceux —il y en a, malheureusement— qui n'ont pas les moyens d'être étudiants à plein temps. **C'est le système même de l'examen terminal qui est remis en cause.** On pouvait, avant, travailler à plein temps toute l'année et consacrer le mois de juin aux exams. Maintenant, les étudiants salariés doivent passer les examens de janvier : le principe même de l'examen final est ainsi remis en cause.

De plus, la semestrialisation ouvre la porte à toute sorte d'attaques :

➤ **Contre la session de septembre.** Elle est maintenue cette année : c'est une grande victoire de l'UNEF (et, il faut le dire, de l'UNEF seule). Mais pour combien de temps ? La logique de la semestrialisation implique sa suppression : de nombreuses facs l'ont déjà fait. Il ne sera d'ailleurs pas évident de repasser en septembre des modules sur des sujets dont nous n'aurons plus entendu parler depuis janvier. Pour tous les partisans de la réforme, une solution simple s'impose : plus de session de rattrapage, ou une deuxième session juste après la première, qui ne donne aucune chance de faire de nouvelles révisions pour se mettre à niveau. Coup dur pour tous les étudiants, et en particulier pour les étudiants salariés.

➤ **Enfin, derrière cette application forcée de la réforme Bayrou se profilent la réforme Allègre et la soumission des facs aux entreprises privées. En cassant l'année universitaire, on ouvre la possibilité de l'alternance un semestre de cours / un semestre de stage. Juppé et Bayrou en avaient rêvé, Allègre le fera, si nous ne réagissons pas.**

Une application limitée, mais lourde de dangers, à Paris IV

A Paris IV cette année, nous avons finalement réussi à éviter la semestrialisation des enseignements. On évite donc pour le moment l'inconvénient numéro ①. Les anciens modules annuels sont divisés en deux modules semestriels, regroupés deux par deux en UE semestrielles.. Ca ne contribue à simplifier le système, mais ça préserve l'essentiel.

En revanche, les examens sont semestrialisés, avec des inconvénients variables suivant les UFR. Quand il s'agit d'UE « hétérogènes », on garde le même nombre d'épreuves écrites en janvier et en juin (mais leur durée est souvent remise en cause: certains des exams de ne dureront que deux heures au lieu de quatre. Cela remet en cause leur sérieux, en particulier pour les dissertations). Pour les UE « homogènes », c'est bien pire: il y aura deux fois moins d'épreuves.

La vie après le DEUG : deuxième et troisième cycle...

✦ **L'année de Licence** est organisée à peu près de la même façon que le DEUG, mais est très différente quant au contenu des enseignements. Après la phase d'initiation, il s'agit d'aborder un véritable travail universitaire. Les programmes sont plus resserrés: il ne s'agit pas de tout voir, mais de travailler à fond certaines questions pour acquérir et utiliser des méthodes. En général, les profs choisissent des sujets proches de leurs domaines de recherche, ceux qu'ils connaissent le mieux.

✦ **L'année de Maîtrise** est, pour la plupart d'entre nous, celle qui laisse le meilleur souvenir. En effet, l'essentiel du travail ne consiste plus à apprendre des cours, mais à mener un travail personnel de recherche sur un sujet original pour rédiger un mémoire. Pour ceux qui souhaitent faire de la recherche leur métier, c'est une première initiation. Pour tous les autres, c'est une occasion de découvrir par une expérience personnelle comment s'élabore le savoir qui nous est enseigné.

✦ Depuis quelques années, il y a une tendance à diminuer cet aspect original de l'année de maîtrise en augmentant le nombre d'heures de cours obligatoires aux dépens du travail de recherche. Là encore, rien de grave à Paris IV: ces cours restent limités, le contrôle de l'assiduité et les examens sont surtout symboliques, l'essentiel pour avoir le diplôme restant l'appréciation portée sur le mémoire.

✦ L'essentiel est donc le choix du sujet de ton mémoire, auquel tu vas consacrer une année de travail. Ce sujet t'est donné par ton directeur de maîtrise, qui en prend la responsabilité. Le premier point est donc de le choisir parmi les professeurs de ta filière. Il faut t'en préoccuper dès la fin de l'année de licence. Il y a plusieurs possibilités :

- Tu sais exactement quel sujet tu veux traiter. Il faut alors chercher quel est le prof le plus compétent pour te diriger sur ce sujet et en discuter avec lui.
- Tu sais en gros ce qui t'intéresse, quelle période ou domaine, mais sans plus. C'est le cas le plus fréquent. Il faut choisir un directeur dont les préoccupations correspondent à ce que tu souhaites, et lui demander de te proposer un sujet.
- Tu n'as aucune idée précise. Tout t'intéresse dans la discipline où tu fais ta licence. Cherche alors, parmi les profs que tu as eus en licence ou en DEUG, celui avec lequel tu as envie de travailler et demande lui un sujet.

♣ L'UNEF ne peut pas t'aider en tant que syndicat évidemment, mais les plus anciens d'entre nous ont leur expérience personnelle de la question, qui peut t'être utile. De plus, que ce soit par les conseils ou par nos études nous connaissons plus ou moins la spécialité de chaque professeur ainsi que les rapports de suivi qu'ils entretiennent avec leurs étudiants. N'hésite pas à nous demander notre avis, tout en sachant que, en fin de compte, ce sera à toi de choisir et que tu es le mieux placé pour le faire.

Si tu veux changer de fac et que ton transfert pose problème, nous pouvons faire intervenir nos camarades de la Fac où tu veux aller.

Après le 2ème cycle...

➤ Tu peux faire un DESS, à Paris IV ou ailleurs. C'est une formation très spécialisée, de type professionnel, qui en principe débouche sur un emploi. Chaque DESS sélectionne sur dossier, sur ses propres critères: il ne suffit pas d'avoir sa maîtrise.

➤ Tu peux aussi entreprendre un travail de recherche, DEA (un an) puis doctorat (au moins trois ans, plus souvent cinq): il n'y a ni cours obligatoire, ni examen, il s'agit de rédiger une thèse sur un sujet que tu choisis et de la soutenir devant un jury. L'essentiel est de trouver le sujet, et un prof qui accepte de te diriger, et aussi de persévérer jusqu'à la soutenance. Pour financer ces années d'études supplémentaires, on peut obtenir une allocation de recherche, éventuellement complétée par une charge de TD dans une fac (comme vacataire ou moniteur): c'est idéal, mais il y en a très peu, surtout dans les matières littéraires. Autre possibilité, le cas le plus fréquent: faire sa thèse tout en enseignant dans le secondaire, après avoir réussi le CAPES ou l'Agreg. Les débouchés sont faibles: chercheur ou enseignant dans le supérieur. C'est pourquoi il est conseillé de passer les concours du secondaire avant d'entreprendre sa thèse.

➤ Enfin, avec un diplôme de deuxième cycle, tu peux aussi poursuivre des études hors du système universitaire. Il y a beaucoup d'écoles (journalisme, en particulier) ou d'instituts qui recrutent à ce niveau, sur concours ou sur dossier.

Pour plus de renseignements tu peux toujours aller voir au SCUIO (information et orientation) à la Sorbonne, galerie Richelieu, salle 12.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Tél. 01 40 46 26 14 ou 01 40 46 32 48.

Enseignant, un métier qui se mérite la préparation aux concours

Enseigner, c'est le but de beaucoup d'entre nous en commençant des études dans une filière littéraire ou de sciences humaines. C'est d'ailleurs le principal débouché de ces études. Ce n'est pas évident: il faut avoir au moins une licence, et réussir un concours de recrutement.

Le principe du concours, c'est que, au contraire de l'examen, le nombre de candidats qui vont réussir est fixé à l'avance. C'est le classement qui compte: il ne s'agit pas d'avoir la moyenne, mais d'être dans les premiers. C'est plus difficile: il y a un poste pour dix candidats en moyenne. L'avantage, c'est qu'un poste, c'est un emploi de fonctionnaire: une fois que tu as réussi le concours, après une année de stage, tu as un métier pour toute ta vie.

Tous ces concours sont organisés en deux parties. Tout le monde passe l'écrit. Ensuite, seule une partie des candidats (les "admissibles") est admise à passer l'oral (environ deux fois plus que de postes à pourvoir).

➤ **Pour le primaire**, il y a un concours par département. Il faut avoir une Licence, n'importe laquelle. Les épreuves portent sur toutes les matières enseignées à l'école primaire, avec à la fois des questions de connaissance sur un programme niveau lycée à peu près et des questions pratiques (commenter des exemples de copies d'élèves). Si tu veux être prof d'école (le nouveau nom pour instituteur) attention à ne pas perdre tout à fait la main en maths et en sciences pendant tes études à Paris IV ! Il n'y a pas de préparation à ces concours à Paris IV. Tu peux soit les passer en candidat libre, soit t'inscrire à l'IUFM (qui sélectionne sur dossier), mais ce n'est pas obligatoire.

➤ **Pour le secondaire**, il y a deux concours nationaux différents.

→ Le CAPES est ouvert aux titulaires d'une licence. Cependant, la plupart des candidats ont fait une maîtrise (si tu en as la possibilité, c'est mieux).

→ Pour l'Agrégation, la maîtrise est obligatoire. Les épreuves sont plus nombreuses, plus longues et surtout il y a beaucoup moins de postes, ce qui rend le concours plus difficile. L'avantage d'être agrégé est double: dans le secondaire, on est payé un peu plus pour un service moins lourd (15 heures par semaine au lieu de 18); d'autre part, c'est à peu près indispensable pour pouvoir enseigner dans le supérieur, surtout dans les disciplines littéraires.

→ Pour l'Agrég, il y a un programme précis, qu'il est nécessaire de connaître intégralement, la moindre impasse pouvant se payer cash le jour de l'écrit. Pour les "admissibles", il y a au moins une épreuve "hors-programme" à l'oral. Au CAPES, soit il n'y a pas de programme, soit il est voisin de celui de l'Agreg.

→ Depuis 1992, il y a une épreuve spécifique à l'oral du CAPES dite "professionnelle" ou "sur dossier". Il s'agit théoriquement de préparer à l'aspect pratique du métier de prof. Malheureusement, si tout le monde parle de "pédagogie", personne n'a jamais trouvé comment elle s'enseignait, et ce que pouvait être une telle épreuve. C'est donc une épreuve-piège pour la plupart des candidats, et de l'aveu même de certains membres des jurys, souvent un jeu de hasard. Mieux vaut assurer aux autres épreuves !

→ Ces concours sont préparés à Paris IV. Tu peux aussi t'inscrire à l'IUFM pour préparer le CAPES. Pour l'Agrég, si tu as un bon dossier, tu peux demander à être auditeur à l'ENS (45 rue d'Ulm, 75005 Paris) ou à l'ENS Fontenay St Cloud (31 av. Lombard 92260 Fontenay-aux-roses): ça permet d'avoir des cours supplémentaires (pas forcément meilleurs que ceux de la Sorbonne, mais qui s'y ajoutent), et, surtout, des exercices écrits et oraux en plus grand nombre. Les dossiers sont à retirer au printemps auprès de la scolarité de ces deux écoles.

Préparer les concours à Paris IV, c'est avantageux en raison de la qualité et du grand nombre des cours. Nos profs sont suffisamment nombreux pour que toutes les spécialités soient représentées. De plus, pour l'histoire et la philo, nous avons l'avantage de pouvoir suivre aussi les cours de Paris I, qui ont également lieu en Sorbonne. C'est pourquoi notre université a les meilleurs résultats aux concours, en partie aussi parce que de nombreux étudiants de province viennent à Paris IV pour les préparer, en raison de sa réputation.

⚡ Mais les conditions matérielles ne correspondent pas, loin de là : bibliothèques insuffisantes, ou d'accès difficile, amphis surchargés, écrits et oraux d'entraînement en nombre insuffisants, et souvent dans des conditions qui n'ont rien à voir avec celles du concours.

L'UNEF demande: que Paris IV fasse pour la préparation aux concours un effort correspondant à l'importance qu'ils ont pour ses étudiants. Pour préparer l'écrit, de véritables concours blancs, dans des conditions correspondant à celles du concours. Pour l'oral, des colles en nombre suffisant.

De véritables TD: à 250 dans un amph, il n'y a guère de différence avec un cours magistral.

L'UNEF a obtenu: un certain nombre d'améliorations, en particulier la réouverture du grand amph aux enseignements.



Menaces sur les concours et l'enseignement secondaire...

D'année en année le nombre de postes aux concours de recrutement de l'enseignement secondaire (CAPES, Agrégation) ne cesse de diminuer. Depuis toujours, l'UNEF a considéré cette baisse comme une agression contre l'ensemble des étudiants et contre toute l'éducation nationale. En effet, cette diminution pénalise non seulement les étudiants qui préparent ces concours, car moins de postes signifie plus de redoublant donc des amphs surchargés d'une année sur l'autre, mais aussi ceux qui ne les préparent pas qui se voient obligés de s'orienter vers des professions qui ne sont pas toujours en adéquation avec les raisons de leur choix d'études à l'université.

Que ce soit Bayrou ou bien son successeur Allègre, les deux derniers ministres de l'Education Nationale ont considéré qu'il y avait trop de professeurs dans les collèges et les lycées, alors que le mouvement lycéen de l'automne dernier laisse penser qu'il n'en est rien. Malgré ce mouvement de protestations lycéennes Claude Allègre n'en a pas moins poursuivi la politique de son prédécesseur rue de Grenelle : classes surchargées, options supprimées, voici le quotidien de la vie lycéenne.

Il ne faut pas croire que la situation soit meilleure à l'université car parallèlement à la suppression de postes (-35% en trois ans) notre cher ministre est à l'origine de la baisse du nombre de postes créés en université, ce qui oblige implicitement les thésards désireux d'enseigner à passer les concours d'enseignement car, à diplôme égal (et les thésards sont de plus en plus nombreux) on prendra celui qui aura une expérience d'enseignement. De ce fait il est vivement conseillé à tous ceux qui désirent enseigner dans le supérieur de passer le CAPES dès la maîtrise et l'Agrégation l'année suivante. Il faut noter le cas particulier de la philosophie où cette année 90 postes ont été offerts à l'Agrégation, et 60 au Capes. Le ministère souhaiterait-il fusionner les deux concours, où limiter l'enseignement de la philosophie à l'université ? Ce sont deux possibilités.

C'est pour toutes ces raisons que l'UNEF Paris IV s'est engagé l'an dernier en lançant une grande campagne de pétition (2 000 signatures) contre la réduction des postes et a participé aux grandes manifestations lycéennes d'octobre dernier sur ce mot 'ordre. Mais le problème demeure et c'est pourquoi il convient de rester mobilisés.

Baisse des postes aux concours: quelques exemples

	1996	1997	1998	1999	% depuis 96
Lettres class CAPES	570	500	400	370	- 35%
Lettres class Agreg	115	100	80	75	- 35 %
Grammaire Agreg	15	15	15	11	- 27 %
Lettres mod CAPES	1800	1395	1200	1150	- 36 %
Lettres mod Agreg	209	170	150	145	- 31 %
Histoire-géo CAPES	1320	1040	900	845	- 36 %
Histoire Agreg	171	138	139	130	- 24 %
Géo Agreg	50	41	41	40	- 20 %
Philo CAPES	240	180	130	60	- 75 %
Philo Agreg	88	73	60	90	+ 2 %
Anglais CAPES	2200	2000	1700	1270	- 42 %
Anglais Agreg	235	195	160	155	- 34%

Quelques infos par filières ...

Vous entrez en 1ère année de DEUG à Paris IV ? Alors, ce chapitre vous est destiné. Pour que vous ne soyez pas complètement perdus dans la jungle des cours à la fac, nous avons voulu regrouper ici quelques conseils, rédigés par des adhérents sur leurs filières. Malheureusement, l'organisation des enseignements change totalement cette année et nous ne savons toujours pas à l'heure où nous imprimons ces lignes (début juillet tout de même !) les modifications apportées par les nouvelles maquettes.

Cependant, le contenu des enseignements devrait rester sensiblement le même et nous espérons donc que ces quelques infos (données à titre indicatif et sous réserve) vous seront utiles. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous inscrire à la réunion de prérentrée organisée par nos militants pour votre filière. De toute façon et en cas de problème, ils sont présents pour vous aider : venez les rencontrer au local !

LLCE**Allemand**

En première année d'études germaniques LLCE 6 modules étaient proposés : 4 modules majeurs (les anciens codes étaient AL 101, AL 102, AL 103, AL 104), les deux derniers regroupant un module de langue et un module libre au choix.

AL 101 « description de l'allemand » regroupe plusieurs matières telles que la grammaire, la linguistique, la phonétique et le thème.

AL 102 « expression en allemand » regroupe la version et la compréhension où vous devrez lire quelques ouvrages d'écrivains contemporains.

AL 103 concerne l'histoire et les institutions allemandes.

AL 104 concerne la littérature allemande avec l'étude de poèmes et la lecture d'oeuvres en relation avec le cours magistral.

A cela s'ajoute un module de deuxième langue où le français, l'anglais et l'espagnol sont exclus uniquement en première année.

Le module libre sera à choisir dans la liste présentée à côté du secrétariat d'UFR sous le terme « non-spécialiste », sachant que le choix d'un module de sport est impossible.

Il vous est vivement recommandé d'aller chercher la brochure d'études germaniques à votre secrétariat d'UFR pour connaître les livres à acheter et à lire, ainsi que les outils indispensables à l'étude de cette langue (dictionnaires, grammaires...).

Virginie.

Anglais

La 1ère année se composait de 4 modules majeurs (anciens codes : AN 101, 102, 103 et 104) et 2 optionnels.

AN 101 : travail sur l'oral avec travail en labo de langue pour améliorer accent et prononciation en pratique et initiation à la phonétique pour la théorie, et des cours de compréhension, c'est à dire écoute d'un texte enregistré par des locuteurs anglophones qu'il faut ensuite résumer et analyser (attention à bien respecter les règles précises de cet exercice.)

AN 102 : Grammaire et traduction, ou plus précisément, un TD de version, un TD de thème et un CM de linguistique (le vocabulaire de ce cours est assez déroutant et demande un apprentissage régulier. Mais rassurez-vous, malgré un langage assez barbare, il s'agit en gros d'un cours de grammaire appliquée).

AN 103 : Civilisation anglaise et américaine. Le contrôle continu consiste en exposés sur des sujets de civilisation, des commentaires de textes (souvent des articles de presse) et des mini dissertations.

AN 104 : Initiation à l'analyse littéraire. Explications de texte à l'oral, dissertation mais aussi histoire littéraire (à ne pas négliger).

En 2ème année, on prend les mêmes et on continue.

Vous devrez aussi choisir des modules optionnels : français, autres langues étrangères, informatique (très demandé) et philosophie sont généralement disponibles.

Ouvrages intéressants à acheter :

- *Grammaire linguistique de l'anglais* . Lapaire et Rotgé . Ed. universitaires du Mirail
- *Pocket History of the U.S. Allan Nevins* . Ed Pocket Books.
- *La prononciation de l'anglais et Initiation raisonnée à la phonétique anglaise*, Lilly et Viel Ed. Hachette Supérieur.

Les autres ouvrages conseillés dans les bibliographies officielles (à retirer au secrétariat d'UFR) sont disponibles à la bibliothèque de Clignancourt et leur emprunt régulier est suffisant.

Sancia.

Espagnol

En première année vous devez vous inscrire (?) à quatre modules obligatoires et deux modules libres, mais il faut savoir qu'en réalité, en première année, l'éventail des modules à choisir comme modules libres se réduit à une demi-douzaine. En seconde année il vous faut vous inscrire à quatre modules obligatoires plus un module de français et un module libre.

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants

Toujours en ce qui concerne les modules libres, méfiez-vous des intitulés qui peuvent parfois être trompeur : par exemple, malgré son nom barbare, « Initiation à l'ethno-histoire ibéro-américaine », l'ancien module ES 111 est un de ceux qui intéressent le plus les étudiants.

Dans cette filière, le contrôle des connaissances s'effectue de manière un peu particulière puisque le contrôle continu, c'est à dire **les notes obtenues dans le cadre des TD** et celles obtenues lors des partiels, n'a qu'une importance minime par rapport à l'examen final : en effet seul les points au-dessus de la moyenne de la note globale sont pris en compte et entrent dans la note de l'examen final (deux sessions) pour 20%.

Néanmoins le contrôle continu, qui n'est pas obligatoire, est très valorisant pour les étudiants car même si l'on ne peut pas obtenir son année uniquement grâce à cela, ce sont des points qui peuvent être déterminants ; les notes du contrôle continu ne peuvent donc avoir qu'un effet positif.

De plus, elles permettent aux étudiants de jauger leur niveau et de déterminer quels sont leur points forts et leur lacunes. Enfin c'est aussi un moyen de continuer à fournir un travail relativement régulier tout au long de l'année et de ne pas perdre pied, chose relativement courante étant donné la liberté que donne la faculté aux étudiants.

Alice.

Géographie

Nous ne connaissons pas la nouvelle maquette, cependant on peut penser qu'il y aura une UE de géo physique, une de géo humaine, une de géo régionale et une de géo culturelle.

Concernant la bibliographie, il existe des manuels de base qu'il convient d'avoir lu et de maîtriser :

☞ en géographie physique : *Les milieux naturels du globe* de Demangeot (ed Masson) et *Éléments de géographie physique* sous la direction de Le Cœur (ed Bréal) sont recommandés pour les aspects généraux ; *Les formes du relief terrestre* de Derruau (ed Masson) s'avère indispensable pour une première approche de la géomorphologie.

☞ en géographie humaine : *Géographie humaine* de Derruau (ed Armand Colin ou Masson ?) offre un aperçu global des questions d'urbaine et de rural. Sinon voir *Les espaces urbains dans le monde* de Laborde (ed Nathan) pour l'urbaine et *Les grands types de structures agraires dans le monde* de Lebeau (ed Masson)

☞ sur la France, le Balleste (*22 régions de programme*) pour une étude régionale et le Pierre Estienne (*Les régions françaises -2 tomes-*) pour l'étude des pays sont conseillés... mais cette liste n'est pas exhaustive tant les manuels sur la France sont nombreux. De plus, il convient de noter qu'un bon manuel de première peut s'avérer très utile, notamment pour les cartes de synthèses.

A propos de la filière, il faut savoir que la géographie offre différentes possibilités d'orientation. Tout d'abord l'enseignement, avec les concours du CAPES et de l'Agrégation (voir aussi la page concours). Dans tous les cas il faut rappeler qu'il y a de l'histoire au programme, c'est pourquoi il est

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)

conseillé de prendre des modules d'histoire au moins durant les deux années de DEUG.

Autre choix, l'urbanisme en allant jusqu'au DESS du même nom, à Paris IV ou ailleurs. Enfin l'aménagement. Pour cela il est conseillé de suivre le cursus d'aménagement du 2^e cycle (licence/maîtrise) et de finir, là encore, par un DESS. Sinon il convient à chacun de trouver sa propre voie car il est toujours possible d'intégrer Science-Po après une licence ou bien encore de passer divers concours...

Daniel.

Histoire

L'histoire est traditionnellement divisée (un peu artificiellement) en quatre période: ancienne (jusqu'en 476), médiévale (476-1453), moderne (1453-1789 ou 1815), contemporaine (après. Ne pas confondre avec la moderne).

En première année, on étudie ces quatre périodes, pas en entier bien sûr, mais en choisissant une option dans chacune avec un programme assez précis (par exemple, en ancienne, grecque ou romaine).

Pour les mineures, il est vivement conseillé à tous ceux qui se destinent à l'enseignement secondaire de faire de la géographie: ils en auront au CAPES et à l'agreg (voir page ??), et ça ne se découvre pas en un jour. Pour les autres, le choix est vaste: mais pensez qu'il vous sera demandé le même niveau que pour les spécialistes (par exemple, ne prenez philo que si vous êtes vraiment motivé pour cette matière, avec des bases solides).

En deuxième année, pas grand-chose de plus à signaler, sinon un cours de « Techniques d'analyse » assez redoutable: sous prétexte de statistiques historiques, retour aux maths. Ce n'est pas drôle, mais en étant assidu et en travaillant un peu, on arrive à s'en sortir.

En contrôle continu, on doit présenter un exposé par matière (le plus souvent un commentaire de texte), et rendre des fiches de lecture et des dossiers. Il y a aussi des interrogés écrites de contrôle des connaissances (bonne occasion de remonter la moyenne, en les préparant à fond, ou de la couler dans le cas contraire).

Côté bibliographie, pas la place de détailler ici, mais un point important. Les historiens adorent en général donner des biblios de taille monstrueuse: ça ne veut pas dire que tout est à lire, et encore moins à acheter! Il y a des livres à lire en bibliothèque, d'autres très spécialisés à consulter sur un point de détail ou sur un exposé. Enfin, il faut bosser à fond un manuel sur la question au programme.

NB: en général, il en existe plusieurs à peu près équivalents. Leurs prix peuvent varier du simple au quadruple. Les profs ne s'en préoccupent pas toujours quand ils les conseillent mais toi, tu as intérêt à prendre le moins cher (quitte à consulter les autres en bibliothèque).

Mariam et Emmanuel

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

Lettres Modernes

Première année

Elle est constituée de 3 modules de Littérature, un module de grammaire, un module de latin et un module libre.

☞ Approche de genres littéraire : se propose d'étudier une pièce de théâtre , un recueil de poèmes, un roman du 19^e siècle et un roman du 20^e siècle. Deux listes d'ouvrages sont proposées. De plus le module comporte une épreuve d'histoire littéraire qu'il ne faut pas négliger car celle-ci joue souvent un rôle déterminant dans l'obtention du module.

☞ Littérature comparée : Le but est de comparer des recueils de nouvelles de pays différents et de commenter les traductions d'ouvrages étrangers

☞ Un module de renforcement obligatoire pour découvrir le passage des Lumières au Romantisme

☞ Module de grammaire : assez difficile. Un tutorat est mis à la disposition des étudiants et il est vivement conseillé de s'y inscrire.

☞ Un module de latin difficile, mais des cours pour débutants existent pour les étudiants n'ayant jamais fait de latin. L'examen comporte une épreuve de civilisation latine qui n'est pas étudiée en T.D.

☞ Module Libre : choix entre quarante modules... Il est important de prendre un module qui ne vous surchargera pas de travail.

Deuxième année :

Elle comporte 2 modules de littérature, 1 module d'ancien français, 1 module de langue française, 1 module de langue et 1 module libre.

☞ Un module porte sur la littérature classique et comporte une épreuve d'histoire littéraire.

☞ Un module porte sur la littérature entre le Moyen-Âge et la Renaissance.

☞ Un module d'ancien français : Traduction, Phonétique, Morphologie, Syntaxe et Vocabulaire. (impératif d'aller aux T.Ds !).

☞ Un module de langue française : qui se divise en 3 parties : Grammaire, métrique et stylistique qui représente la moitié de la note. Un tutorat est mis à la disposition des étudiants et là encore il est vivement conseillé de s'y inscrire.

☞ Un module de langue vivante : grammaire ,versions, étude des civilisations, etc.

☞ Un module libre : on peut contrairement à la 1^{ère} année choisir une langue vivante.

Nawel.

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

TLM (Technique et Langage des médias)

Dans le cadre des enseignements professionnalisants l'Université propose sous la responsabilité du professeur Michel Murat (en théorie !), un cursus qui prépare à 3 branches des métiers de l'audiovisuel :

- * Les métiers de gestion : encadrement de la production, financement et organisation des grilles de programme, gestion des sociétés du droit d'auteur .
- Les métiers de la production: les animateurs ,les présentateurs ,concepteurs et assistants de production dans les différents secteurs des médias et multimédias.
- * Les métiers de la réalisation: scénario et documentation.

Le programme est composé de 4 parties:

- * Les médias au XX° siècle
- * Le langage audiovisuel
- * L'Information et le programme à la Radio
- * L'Anglais des médias

* L'admission se fait sur candidature et est réservée aux étudiants titulaires d'un DEUG complet et inscrits à un diplôme national de 2° et 3° cycle à l'Université de Paris IV. Les dossiers de candidature sont à retirer au Département des LEA en Sorbonne, Galerie Claude Bernard, salle 41, tél : 01 40 46 25 01 et doivent être rendus impérativement avant le 17 septembre. Les admissions sont notifiées par courrier individuel. Il n'est donné aucun résultat par téléphone.

Nawel.

Philosophie

En première année :

3 modules obligatoires :

* Philosophie Générale : le Cours Magistral fait l'étude méthodique (et plus ou moins historique) d'un grand thème général (type sujet de concours, CAPES ou Agrégation), tandis que les TD apportent quelques éléments de méthode pour la dissertation et approfondissent légèrement les œuvres évoquées au CM. Passage obligatoire d'un oral à la session de juin (les oraux durent en moyenne une vingtaine de minutes).

* Histoire de la Philosophie : le CM traite un auteur de l'antiquité (ex : l'œuvre de Platon ou l'œuvre d'Aristote), les TD introduisent au commentaire et font la lecture suivie de deux ouvrages d'auteurs différents. Oral obligatoire en juin (porte sur l'un des trois auteurs, non traité à l'écrit).

V Philosophie des Sciences : le CM résume les grands problèmes épistémologiques tout en cherchant une définition de l'Epistémologie. Les TD abordent au premier semestre quelques textes épistémologiques par une approche simplifiée sous formes de questions, au second

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

semestre la Logique ou l'Histoire des Sciences (origines et problématiques). Oral obligatoire en juin (porte sur l'un des deux semestres non traité à l'écrit).

1 module au choix entre :

* Philosophie de la Psychologie : le CM porte sur une problématique, le TD sur 3 œuvres et une introduction à la dissertation en Philosophie de la Psychologie.

* Sociologie : le CM porte sur une problématique, le TD sur 4 œuvres et une introduction à la dissertation sociologique.

2 modules optionnels, à choisir entre :

Philosophie Antique et Médiévale, Philosophie Moderne et Contemporaine, Philosophie de l'Art, Histoire des Idées Politiques, ou, 1 ou 2 modules choisi(s) dans une autre UFR (sauf Anglais ou Espagnol). Remarque : il existe à l'UFR d'Allemand un module de traduction de textes philosophiques, pour les courageux !

⚡ Attention ! Tout étudiant qui n'aura pas pris l'option Histoire des Idées Politiques en 1ère année **doit** suivre l'option Philosophie Morale et Politique en 2nde année, enseigné par M. Polin, membre du conseil scientifique du FN.)

Ange.

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

Contre les réformes Allègre, pour l'Université publique !

Depuis de nombreuses années, quels que soient les gouvernements, l'Université est victime d'une même logique: casse du service public, désengagement financier de l'Etat, régionalisation, soumission croissante aux intérêts à court terme des entreprises, remise en cause du contenu scientifique des enseignements (ça coûte cher et, de leur point de vue, ça ne rapporte rien).

La pièce maîtresse en a incontestablement été la réforme Bayrou en 1997. Elle comportait trois points principaux :

- 1) Remplacement de la première année de DEUG par une année d'orientation bidon, avec un risque net de sélection.
- 2) Casse de la cohérence de l'année universitaire et des cursus sous prétexte de semestrialisation. C'est le point central.
- 3) Intégration dans les cursus de deuxième cycle de stages sous-payés (1700F / mois !) sans autre but que vider les facs en fournissant de la main d'oeuvre à très bon marché (autant d'emplois véritables en moins !), les fameux « stages diplômants ». Il n'en est pas encore question à Paris IV, mais ce sera la prochaine étape.

Mais avec la réforme Allègre, une nouvelle étape, hélas décisive, est en train d'être franchie. Cette réforme ne dit pas son nom, mais est éparpillée entre un certain nombre de textes préparatoires (rapport Attali, plan U3M, rapport Guillaume, loi sur l'innovation... C'est pourquoi on parle couramment des réformes Allègre) : elle n'en existe pas moins, et représente l'aboutissement de la politique de casse du service public.

Elle instaure, avec l'objectif de créer des « pôles d'excellence », la mise en concurrence des Universités. C'est la fin de la valeur nationale des diplômes. C'est aussi la fin de leur valeur permanente : **le rapport Attali précise qu'un diplôme n'aura plus aucune valeur reconnue sur le marché du travail au bout de quinze ans.**

Elle consacre le désengagement de l'Etat à qui revient normalement le financement de l'Université (c'est la seule garantie possible d'égalité), et l'appel à d'autres : les régions d'abord (mieux vaudra étudier dans une région riche !), les étudiants eux-mêmes (on commence à parler d'une hausse considérable des droits d'inscription. Cela s'est déjà fait en Grande Bretagne et en Italie. C'est l'harmonisation européenne selon Allègre), et... les entreprises privées. La contrepartie pour elles sera une part prépondérante dans la gestion des Universités : ainsi le rapport Attali propose-t-il que les présidents d'Université ne soient plus des profs mais des représentants du patronat. Il n'est pas excessif de parler de privatisation de l'Université : les entreprises financeront selon leurs propres critères, à court terme.

Cela conduit à la dévalorisation de tous les enseignements sans rapport direct avec l'activité économique, et même dans certains cas à leur suppression. Déjà, en avril, seule la mobilisation des étudiants a pu empêcher la fermeture de l'Histoire de l'Art à Nantes, au nom du plan U3M. Beaucoup d'autres sont menacés.

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

Plus généralement, après la semestrialisation, l'adaptation des cursus aux exigences des entreprises se poursuit. Allongement du DEUG sur trois ans pour faire place aux stages, disparition de la spécificité de l'année de licence, professionnalisation de la maîtrise et de la thèse aux dépens de la recherche: c'est cela le « 3-5-8 », qui sera appliqué à partir de la rentrée 2000 si nous ne faisons rien (Allègre dit que rien n'est décidé, mais dans les conseils à Paris IV et ailleurs, sur ordre du ministère, on raisonne sur cette base...).

Ce n'est pas par hasard qu'en parallèle Bayrou puis Allègre ont réduit drastiquement le nombre de postes au CAPES et à l'Agrégation, et entrepris de casser le statut de pion. C'est un changement total de la fonction de l'Université qu'on veut imposer: non plus donner une formation intellectuelle pouvant servir dans un grand nombre de carrières, mais fournir de la main d'oeuvre à très bon marché à très court terme (pendant les études: stagiaire; ensuite: chômeur, pour laisser la place à d'autres stagiaires !) au patronat, tandis que les Grandes Ecoles fourniront les cadres.



C'est dès la rentrée que nous devons nous mobiliser pour faire échouer Allègre. Déjà l'hiver dernier, de nombreuses grèves, d'Amiens à Toulouse et de Montpellier à Tolbiac, l'ont fait trembler (c'est sans doute grâce à elles que le 3-5-8 n'est pas appliqué cette année). Cette fois-ci, c'est dans toute la France que nous devons nous mobiliser en même temps pour imposer nos exigences:

Pour un véritable service public de qualité
Pour le réengagement financier total de l'Etat dans l'Enseignement
Pour l'égalité de tous les étudiants quelle que soit leur origine géographique, sociale ou leur nationalité,
pour une université garantissant la transmission et le développement de l'ensemble des savoirs.
Retrait immédiat des réformes Allègre !

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

Trouver un stage à Paris IV

Les étudiants sont de plus en plus souvent amenés au cours de leurs études universitaires à faire un stage pour valider leur année. En effet, dans certaines filières comme en Lettres Modernes Spécialisées, le passage en stage est obligatoire pour avoir son diplôme de maîtrise.

Le BSIP de la Sorbonne, bureau dit "d'insertion professionnelle" a pour but d'aider les étudiants à trouver un stage. Il propose plus de trois mille offres de stages par an. A noter que les mêmes entreprises renouvellent les mêmes offres de stages... toute l'année, ce qui leur évite de recruter un salarié à la place du stagiaire. Corinne Lhermitte, responsable du BSIP à Paris IV, explique son rôle : « *Nous essayons de négocier la définition des tâches, l'emploi du temps et les tarifs des stages au cours d'un entretien avec le représentant de l'entreprise. Ensuite, l'étudiant s'entend avec l'employeur et conclut par un contrat moral du contenu du stage qu'il va effectuer. La plupart du temps, il est rémunéré à 30 % du SMIC* ». (Francis Coudin, *Que faire avec des études de lettres*, Jeunes éditions, 1998, p185/186).

Le problème est précisément qu'il est question d'un « contrat moral ». Or, les étudiants ne peuvent pas se satisfaire d'un contrat moral. Un stage présenté comme « intéressant » pour l'étudiant se révèle souvent être un stage photocopies. De plus, il faut être conscient qu'être rémunéré à 30 % du SMIC est souvent considéré comme une faveur par l'entreprise. Sans parler de la carte orange rarement remboursée ou des tickets restaurants rarement proposés.

Si malgré tout cela, vous désirez faire un stage, vous pouvez passer au bureau des stages de la Sorbonne, galerie Richelieu. Mais sachez que la plupart des étudiants trouvent leur stage sans passer par le BSIP. En effet, pour une offre de stage la concurrence est rude entre les étudiants...

→ **Le BSIP est ouvert les lundi et mardi de 14h à 17h et les jeudi et vendredi de 9h30 à 12h.**

→ **Quelques infos :** Voici quelques chiffres qui montrent bien que ce n'est pas avec un stage que l'on trouve le plus souvent un travail :

Comment les jeunes diplômés trouvent-ils leur premier emploi ?

Statistiques APEC, 1996.

petites annonces : 36 %, candidatures spontanées : 33 %

par réseau de connaissances : 18%, stage d'insertion professionnelle : 8%

autres : 5%

Stages : dénonçons le marché de dupes

Depuis le rapport Laurent (1995), les débats sur la professionnalisation des étudiants sont récurrents dans les projets de réforme universitaire. Ainsi, la réforme universitaire de l'ancien ministre de l'Education Nationale, Bayrou prévoit l'instauration de stages en licence et en maîtrise et celle d'Allègre leur généralisation;

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

La thématique lancinante de « l'inadaptation » de la formation universitaire aux entreprises est devenue un lieu commun que même un certain nombre d'étudiants acceptent désormais. Cela pose un problème de fond. En effet, la mission fondamentale de l'université n'est pas de « s'adapter » aux exigences des entreprises, car de très nombreuses filières professionnelles existent déjà pour cela. L'université doit-elle avoir pour unique objet le développement de la connaissance et de la recherche, au service de l'intérêt général (éducation, culture, etc...) ou doit-elle aussi prévoir une "professionnalisation" des études, car la très grande majorité n'est-elle pas destinée à travailler dans des secteurs non liés à la recherche ou à l'enseignement ?

Une injustice sociale intolérable au sein du monde étudiant

Le débat étant posé, force est de constater que les contacts entre l'université et les entreprises n'ont été envisagés par les « responsables » (universités et ministères) que dans le cadre juridique des stages, basés sur le principe d'un statut dérogatoire au droit du travail : rémunération à 30 % du SMIC si l'entreprise est "généreuse", et le plus souvent absence totale de rémunération pendant plusieurs mois, avec comme argumentaire l'inexpérience des étudiants envers le monde du travail.

Cependant, le dernier document de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) montre que près d'un étudiant sur deux (40 %) exerce une activité rémunérée pour payer ses études et pour vivre. Parmi ceux-ci, 48 % exercent une activité à mi-temps au moins six mois par an, et 30 % à plein temps.

Dès lors, la discrimination entre deux catégories d'étudiants est flagrante : la première moitié qui peut « s'offrir » un stage s'oppose à celle qui n'a pas les moyens de renoncer - même temporairement - à une activité salariée. Face à cette scandaleuse injustice sociale, nous devons combattre cette situation de complicité des universités avec les entreprises, dont les étudiants font les frais.



*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*



Conséquences sociales

Le triomphe des entreprises est à l'heure actuelle absolu. Le profit considérable qu'elles tirent des stagiaires réside dans le "turn-over" : main-d'oeuvre constamment renouvelable et renouvelée, les stagiaires permettent aux entreprises privées de ne pas embaucher de salariés dans le cadre du contrat de travail classique. L'Etat, adoptant les mêmes principes de contournement du droit du travail, exploite également une armée de réserve de stagiaires et précaires. Ce qui masque un non-renouvellement de postes statutaires pourtant de plus en plus indispensables (éducation, culture, santé, équipement, etc...).

Tous ensemble, nous devons combattre la logique du "*chacun pour soi*", basée sur une double mise en concurrence (étudiants entre eux, et étudiants contre salariés) dont les effets ne profitent le plus souvent qu'à des entreprises qui font déjà des milliards de profits !

Contre les stages bidons nous proposons :

Le retour à un véritable contrat de travail précisant :

La durée du travail

Les conditions de travail

La rémunération : en aucun cas inférieure à 90% du salaire de l'emploi stable correspondant

Une véritable formation professionnelle en adéquation avec la formation de l'étudiant.

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants

L'aide sociale ou comment financer ses études

Quelques généralités sur les bourses :

Les bourses ont pour fonction d'aider les étudiants ayant des difficultés financières.

Attention aux dates ! Il faut s'informer aux locaux de l'UNEF, regarder les panneaux d'affichage ou s'informer aux services des bourses (les adresses sont dans le guide) pour savoir les dates de retrait et de dépôt des dossiers.

Les bourses et les renouvellement se font entre janvier et avril. Des minitels sont mis à la disposition des étudiants (se renseigner au service des bourses).

Le renouvellement des bourses se fait chaque année. Autrement dit, ce n'est pas parce que vous avez obtenu une bourse pour trois ans que vous ne devez pas remettre un dossier à chaque début d'année. Faute de quoi, votre bourse peut être supprimée.

Le barème financier des bourses est basé sur des échelons. L'échelon 1 est le plus bas (7500 Francs/an) et l'échelon 5 le plus élevé (20 500 Francs/an)

Les bourses ne sont pas cumulables (il peut y avoir cependant des exceptions).

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser aux services des bourses de la Sorbonne (Galerie Richelieu, escalier F, 2e étage, à gauche).

► La Bourse d'Enseignement Supérieur (BES)

Accordée par le ministre de l'éducation nationale, c'est la plus importante des aides financières et se divise en deux catégories :

La BES sur critères sociaux, qui englobe tout le cursus (y compris le CAPES) et qui est un droit, c'est à dire que si vous correspondez aux critères, vous l'obtenez.

La BES sur critères universitaires, qui concerne le DEA, le DESS et l'Agrégation. Contrairement à la BES sur critères sociaux, il n'y a qu'un nombre de bourses limités, ce qui fait que les critères sociaux sont mitigés. Les critères universitaires pris en compte sont principalement les résultats. La décision est prise par la Commission des Bourses (3e cycle et concours) dont la composition va être élargie cette année.

► Pour obtenir la BES sur critères sociaux, trois conditions sont à satisfaire :

- ★ Avoir moins de 26 ans au 1er octobre de l'année universitaire..
- ★ Etre de nationalité française (possibilité de dérogation notamment pour les ressortissants de l'UE). Les étudiants étrangers doivent avoir résidé en France pendant les 2 dernières années précédant la rentrée universitaire.
- ★ Répondre à des critères sociaux.

→ Avez-vous droit à une BES ?

Pour apprécier la demande du candidat, il est tenu compte du revenu parental et de la situation familiale. Vos revenus personnels ne peuvent être pris en compte que dans trois cas seulement :

- ★ Si vous êtes marié et votre conjoint salarié
- ★ Si vous avez fait pendant 2 ans une déclaration d'impôts distincte de vos parents

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)

★ Si vous avez un ou plusieurs enfants à charge.

→ **Formalités à accomplir**

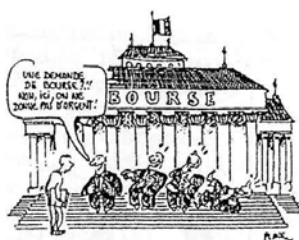
★ Connectez-vous sur le 36 14 SITAP*DSE ou sur Internet entre le 15 janvier et le 30 avril environ (voir calendrier plus précis affiché). Munissez-vous de votre avis d'imposition 1998 (ou celui de vos parents).

★ **Le dossier est disponible mi-mars. Il est à remettre avant le 1er mai.** On est en octobre ? Qu'à cela ne tienne ! Un arrangement est toujours possible, dans la mesure où votre situation le justifie : vous avez quitté un emploi à temps partiel pour vous consacrer à vos études, vos parents ont perdu leur emploi... Au besoin forcez un peu la dose, mais n'inventez rien, car vos propos seront vérifiés.

► Pour tout renseignement, rendez-vous au service Bourses de Paris IV, en Sorbonne, escalier F, 2ème étage (01 40 46 25 87).

→ **N.B. :** Le statut de boursier vous dispense d'acquitter les droits d'inscription et vous permet d'obtenir le remboursement de la sécurité sociale au mois de janvier sur présentation de votre avis d'attribution conditionnelle.

→ **N.B. :** Le renouvellement de la bourse se fait chaque année pour vérifier que l'étudiant correspond toujours aux critères sociaux. Il ne faut pas l'oublier !



→ **En cas de problème**

Pour tous vos problèmes financiers (ex : délai de versement d'une bourse non respecté), prenez rendez-vous avec une assistante sociale du CROUS. Normalement, les étudiants de la Sorbonne sont reçus par l'assistante sociale de Paris IV, 18 rue de la Sorbonne, 2ème étage (01 40 46 27 13).

Sinon, adressez vous au siège même du CROUS de Paris, 39 av. Georges Bernanos, 3e étage, porte 302, Tél. 01 40.51.37.58 ou 01 40 51 37 10/14.

En cas de grave imprévu financier, l'assistante sociale peut vous proposer une aide du FSU (Fond de solidarité universitaire). Le CROUS dispose à ce titre d'une subvention annuelle. Les aides financières (dons, prêts sur bourses...) sont accordées après l'étude du dossier en sous-commission du CA du CROUS, sur critères sociaux et pédagogiques.

Enfin, si vous rencontrez certains problèmes administratifs avec le CROUS (retards de dossiers, malentendus...), n'hésitez pas à faire appel à l'UNEF Paris IV

Le FAVE

Le Fond d'Amélioration à la Vie Etudiante est une aide sociale complémentaire financée par les étudiants et pour les étudiants. Comme son nom l'indique, il ne constitue pas une aide sociale à proprement parler mais un complément. Il est géré par la Commission Sociale d'Etablissement (où siègent deux élus étudiants de l'UNEF). Cette aide se situe entre 2000 et 8000 Francs par an mais ne peut être obtenue qu'une seule fois dans la scolarité. Un déséquilibre existe entre les étudiants de 1er cycle et les étudiants de 2e-3e cycle qui bénéficient plus souvent du FAVE. L'UNEF Paris IV, qui s'élève contre cet état des choses, a présenté des propositions qui sont en cours de discussions et dont on peut espérer qu'elles vont aboutir à une véritable égalité sociale.

☛ **Le FAVE se divise en trois secteurs :**

☛ L'Action Culturelle, qui apporte une aide financière aux activités culturelles et représente 25% des fonds.

☛ L'Aide ERASMUS, qui fournit une aide financière complémentaire aux étudiants qui font des études à l'étranger par le système ERASMUS, ce qui représente aussi 25%.

☛ L'Aide Sociale, qui représente 50% des fonds. Ses activités prennent diverses formes : l'aide aux étudiants de 3e cycle, notamment ceux qui sont en doctorat et à qui on demande des thèses en plusieurs exemplaires, ce qui peut revenir cher. Le FAVE peut payer la publication sur présentation d'un devis. l'aide en attendant les bourses. Certains problèmes administratifs peuvent faire que le versement de la bourse tarde à venir. Le FAVE peut fournir une aide complémentaire en attendant le versement de la bourse. Il n'y a pas de critères de nationalité, à partir du moment où l'étudiant a versé parmi ses droits d'inscription les 51 Francs qui vont au FAVE. Sur Paris IV, ce droit est aussi accessible aux étudiants en IUFM. Cependant, des vérifications d'assiduité sont faites pour être sûr du sérieux de l'étudiant. Cependant, il faut savoir que ces décisions sont prises par la sous-commission FAVE de la Commission Sociale d'Etablissement, qui est souveraine.

Le Fonds de Solidarité Universitaire

☞ Le Fond de Solidarité Universitaire s'adresse aux anciens salariés au chômage qui reprennent les études, aux étudiants confrontés à l'échec, ou qui ont des difficultés suite à une réorientation. Le dossier n'est pas à remettre au service des bourses mais à une assistante sociale. Il ne s'adresse pas aux thésards ni aux étudiants en double cursus.

L'Aide Individuelle Exceptionnelle

☞ L'Aide Individuelle Exceptionnelle s'adresse aux boursiers qui viennent de redoubler. En cas de redoublement, ceux-ci perdent le bénéfice de leur bourse, mais peuvent obtenir l'AIE, qui correspond grosso modo à leur bourse antérieure, divisée par 2. (perte de 2 échelons de bourse), mais ce seulement pour un an. Ensuite, si l'étudiant n'obtient pas son année, il ne touchera plus rien...

Les Allocations d'Etudes

☞ Elles relèvent d'un nouveau plan gouvernemental qui va prendre effet cette année, reposant sur une commission académique d'allocation d'études. Son but est de répondre à des situations de précarité extrême intervenant en cours d'année (parent au chômage, dégradation de la situation familiale, surendettement...). Les Allocations d'Etudes nécessitent un dossier. Leur nombre, à la Sorbonne, est limité à 400. Elles sont données par les assistantes sociales.

La Bourse de 1er cycle

☞ La bourse de premier cycle ne concerne, comme son nom l'indique, que les étudiants de DEUG. Elle a été mise en place l'année dernière par un plan gouvernemental et son application va se poursuivre cette année. Cette bourse s'applique pendant les deux années qui permettent théoriquement d'obtenir un DEUG. Cependant, un éventuel redoublement rend son obtention compliquée, le cas n'ayant pas été prévu.

La Bourse à taux "zéro"

☞ La bourse à taux "zéro" est réservée à ceux dont les critères sociaux pour obtenir une BES sont tout juste insuffisants. Il ne s'agit pas d'argent versé à l'étudiant, mais il n'a pas à payer les frais d'inscription ni la sécurité sociale. Comme pour les bourses, cela nécessite de déposer un dossier.

Les exonérations de droits d'inscription

☞ Il est possible pour les étudiants ayant des difficultés financières d'obtenir le remboursement de leurs droits d'inscription. Pour information, 10% des effectifs étudiants (sans compter les boursiers) peuvent être exonérés. Il faut pour cela constituer un dossier comprenant une lettre expliquant la situation et des pièces pouvant servir de preuve. Le dossier peut être remis à l'UNEF, qui le transmettra au président de la faculté. La date limite pour les exonérations est le 30 avril 2000.

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

☛ Les autres aides

➔ D'un montant de 7 000 à 10 000 F, les **prêts d'honneur** peuvent être accordés aux étudiants par le Rectorat, sur critères sociaux et intellectuels. Ils sont sans intérêts et remboursables après dix ans.

★ 1ère session : dossier disponible en septembre pour remise en octobre.

★ 2ème session : dossier à remettre en janvier.

Des bourses sont aussi distribuées par des organismes tels que l'AGIRCC (retraite complémentaire des cadres) : renseignez-vous.

Enfin, sachez que beaucoup de **conseils généraux** accordent aux étudiants de leur département des bourses ou des prêts d'honneur d'un montant en général modeste, sur critères sociaux. Renseignez-vous auprès de votre conseil général.

➔ Service des bourses et prêts d'honneur du rectorat de Paris :

ouvert : lundi et jeudi matin

1, rue Victor Cousin, 75005 Paris

Galerie Claude-Bernard 2ème porte à droite, 3ème étage.

☛ Les petits boulots

➔ Les petits boulots

★ Le pionnicat. Il faut rappeler l'existence d'emplois de surveillants (pions) dans les collèges et lycées. Renseignez-vous au Rectorat, division des personnels enseignants, bureau des personnels auxiliaires, 12-20 rue Curial 75019. Les recrutements ont lieu en janvier-février pour la rentrée suivante. Ces postes sont ouverts aux étudiants âgés de moins de 29 ans, et on ne peut pas dépasser 7 ans de pionnicat.

★ Le Service des Emplois Temporaires du CROUS de Paris. En collaboration avec l'ANPE, il propose des emplois à temps partiel ou à plein temps, des gardes d'enfants à l'année, des chambres au pair.. dont la rémunération est au moins égale au SMIC.

Il faut s'inscrire de 10 h à 11 h 45 le matin, du lundi au vendredi, au 39 avenue G. Bernanos, 3ème étage, sur présentation de : la carte d'étudiant, une justification de couverture sociale (Ex. carte d'assuré social), une photo d'identité récente.

☛ Les prêts bancaires

Ceux qui n'auraient pas trouvé leur compte dans les informations précédentes ont encore la possibilité d'un emprunt.

Attention : ils ne sont pas tous avantageux, et vous avez intérêt à comparer les conditions offertes par chaque établissement. D'autre part, certaines banques consentent des prêts importants même sans caution parentale.

Attention : s'endetter n'est pas toujours une solution : trop d'étudiants sous-estiment la charge du remboursement de l'intérêt et du capital. Faites bien vos comptes.

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

Une adresse à faire connaître: le BAPU

(Bureau d'Aide Psychologique Universitaire). Fondés en 1956 à l'initiative d'un groupe de psychanalystes, les BAPU ont pour objectif de mettre la psychanalyse à la portée des étudiants. Il s'adresse à ceux qui ont des problèmes psychologiques en leur offrant une structure d'accueil spécifique. Ils relèvent de la Fondation Santé des Etudiants de France, fondation indépendante.

☛ Il y en a quatre à Paris, dont le BAPU Pascal, 30 rue Pascal, 75005 Paris, tel 01-43-31-31-32.

La seule condition pour y être reçu gratuitement est d'être étudiant et affilié à la sécurité sociale. Il faut prendre rendez-vous auprès des secrétaires (attention, il peut y avoir jusqu'à un mois d'attente) pour un entretien avec un des psychanalystes (psychiatres ou psychologues) du Bureau, et éventuellement ensuite une psychothérapie. Il y a aussi possibilité, après l'entretien initial, de discuter avec une assistante sociale et également, c'est la spécificité du BAPU Pascal, avec une enseignante, Madame Karine Burtin, de Jussieu..

☛ Le BAPU Pascal est ouvert de 9 h à 19 h, et jusqu'à 13 h le samedi.

La position de l'UNEF dans le débat sur l'aide sociale

Les orientations syndicales diffèrent entre l'UNEF et l'UNEF-Id ou SUD sur la question de l'aide sociale. Ce différend peut se résumer par le choix entre autonomie étudiante et justice sociale. Mais avant de développer la position de l'UNEF, quelques précisions :

L'aide sociale est gérée par deux organismes : les bourses par le ministère de l'Education Nationale, les demi-parts et l'ALS par les caisses d'allocations familiales. Du fait que les bourses entrent dans le budget du ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement supérieur, la hausse de celles-ci entraîne la diminution du budget consacré aux universités. La part de l'aide sociale représentait **17,5%** en 1992, et **20%** en 1996 du budget du ministère de l'Enseignement supérieur, qui était de **39 milliards**.

Sur l'enveloppe générale de l'Etat, les prestations versées **sous conditions de ressources** ne représentent qu'une part minoritaire (**aux alentours de 30%**), de l'ensemble des aides. Une famille déclarant plus de 1 million de francs de revenus annuels peut recevoir pour son enfant étudiant une aide **supérieure** à une famille touchant le SMIC pour leur enfant, et près de deux fois supérieure à celle d'une famille déclarant un revenu de 140 000 francs. Cette situation découlant du fait que la demi-part fiscale permet aux familles aisées de réaliser des économies fiscales non négligeables, largement supérieures en volume aux bourses sur critères sociaux...

Face à cette situation, où la précarisation étudiante est grandissante et où l'aide sociale étudiante est répartie de manière inégalitaire, deux problématiques s'affrontent : appliquer **une stricte justice sociale**, ou mettre en place **une autonomie sans justice sociale**, qui répondrait à la volonté d'émancipation étudiante. Ce qui passerait par la création d'une allocation d'autonomie qui ne serait pas attribuée sur critère sociaux.

Pour l'UNEF, ce qui crée l'autonomie étudiante, ce sont **des conditions objectives** de revenu, de logement, d'accès à la culture, etc. Or les conditions de l'autonomie existent pour les classes moyennes supérieures et pour les familles aisées : les étudiants venant de ces milieux reçoivent des revenus de leurs parents qui leur permettent de vivre hors du domicile familial et de subvenir à leurs besoins. Cette allocation d'autonomie est inutile pour ces foyers. C'est en développant l'aide aux foyers pauvres que les conditions d'une autonomie seront offertes à chaque étudiant.

Quelques chiffres : 50% des étudiants de moins de 20 ans, 75% pour les plus de 24 ans, vivent hors du domicile familial, et reçoivent une aide de leur famille, ou de l'Etat. Cette aide peut être insuffisante, car 40% des étudiants exercent une activité rémunérée (pour survivre ou pour de l'argent de poche) au cours de l'année universitaire. Alors que de plus en plus d'étudiants se trouvent précarisés, un grand nombre d'étudiants ne recourent pas à une autre aide que celle de leur parents. **L'autonomie étudiante ne se mettra en place que grâce à l'application d'une stricte justice sociale assurant les conditions de cette autonomie.**

Se loger à Paris...

☛ Le logement temporaire

Si, pour quelques jours, vous avez besoin d'être dépannés, vous pouvez vous adresser :

- Pendant l'été, aux résidences du CROUS, sans réservation (70 F la nuit) ;
- Pendant l'année scolaire, dans un des foyers qui assurent l'accueil temporaire et dont la liste est disponible au CROUS.

☛ Le logement en résidence

On compte moins de **10 000** lits en région Ile-de-France pour plus de **500 000** étudiants. Aucune Cité U n'a été construite depuis 1971.

→ A Paris, le CROUS ne dispose que de 1494 lits, réservées aux étudiants ayant déjà accompli avec succès deux années d'études supérieures (avec dérogation pour les jeunes filles au foyer Pierre de Coubertin dans le 5ème et dans les 46 chambres réservées aux couples sans enfant à Citeaux dans le 12ème et à Sarrailh dans le 5ème).

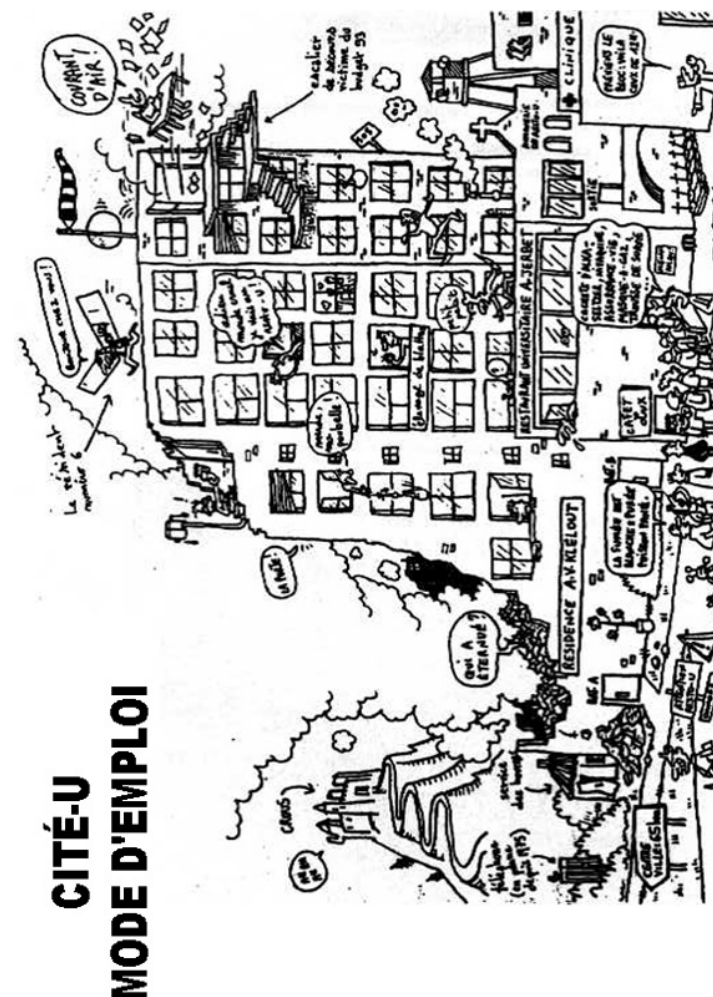
→ Les deux grandes Cités U de la région parisienne sont celles de Nanterre (R.E.R. A) et d'Antony (R.E.R. B) avec plus de **1 500** chambres chacune. Ces deux cités sont assez anciennes, et en cours de rénovation depuis quelques années. Dans tous les cas, la redevance se situe autour de 760 F pour 10 m² aménagés.

☛ Les dossiers sont à retirer au CROUS de Paris, Créteil ou Versailles (par correspondance contre une enveloppe 23 x 32 affranchie au tarif en vigueur) à **partir du 15 janvier** et doivent être déposés **avant le 31 mars**. Les critères d'admission sont la situation sociale des parents et l'éloignement du domicile familial. La décision d'affectation est notifiée en juillet.

→ La Cité Internationale du 19, bd Jourdan (14ème) est gérée par une fondation privée. Elle accueille **5 500** étudiants répartis dans 37 maisons. Les prix, très variables, vont de 1500 à 3000 F. Même si la qualité des chambres varie d'une maison à l'autre, il s'agit du haut de gamme en matière de Cité Universitaire.

☛ Le retrait des dossiers s'effectue en mars. L'admission, qui se fait sur critère pédagogique, n'est possible qu'à partir du deuxième cycle.

→ Les foyers de jeunes sont très nombreux. Les services offerts, les ambiances entretenues et les prix demandés sont très divers. Pour les moins chers, il faut prévoir entre 1200 et 2000F, 1000F sans les repas. Des droits d'inscription sont possibles (200 F). La plupart de ces foyers sont réservés aux filles. Listes disponibles au CROUS ou au CIDJ.



☛ Le logement en ville

Là, on entre dans la jungle. Il existe toutefois des périodes plus favorables (janvier-mars) que d'autres (l'automne, où les étudiants sont à la recherche d'une chambre de bonne pas chère et confortable au centre de Paris !).

☛ Où chercher ?

→ **Les petites annonces** sur Paris se trouvent dans les journaux gratuits, dans *Le Figaro, France Soir* (c'est bien la seule fois qu'on vous les conseillera !), et surtout *De Particulier à Particulier* (tous les jeudis). Il importe de se procurer ces journaux dès leur parution et de prendre RDV immédiatement. Si vous tardez ne serait-ce qu'une demi-journée, il est presque sûr que tout sera loué quand vous arriverez.

→ **Le Minitel**, certains marchands de listes n'hésitant pas à proposer les mêmes annonces sur trois serveurs différents. Si vous voulez tenter votre chance, le serveur de la FNAIM (36 15 FNAIM) est le plus sérieux. Mais vous devrez acquitter des frais d'agence (comme pour la plupart des annonces Minitel), dont le montant est précisé sur l'annonce.

→ **Le CROUS** sert d'intermédiaire entre propriétaires et étudiants (prix de 1500 à 3000F, s'adresser au service de logement, ouvert de 13h à 17h, ou Minitel, 3615 CROUS).

→ **L'OSE Point Logement** (émanation de la mutuelle étudiante SMEREP) sont des services sûrs, et par conséquent, surchargés de demandes.

→ Vous pouvez enfin avoir recours aux agences immobilières. Leur commission est progressive et partagée entre locataires et propriétaires. Pour un bail de trois ans, la commission est d'environ 1000 F, plus une commission de l'ordre de 3,5% du loyer pour chaque mois que l'agence a passé à chercher. Choisissez sinon de préférence **une agence affiliée à un organisme professionnel** (FNAIM, CNAB, SNPI).

→ **HESTIA** vous propose pour 700F (tarif étudiants) une sélection exclusive d'offres de logement. L'agence vous met en relation avec des propriétaires et tout se passe ensuite entre particuliers. Les offres sont nombreuses, remises à jour quotidiennement et personnalisées selon votre recherche. En général, on trouve assez vite.

☛ Les loyers

→ Les "**chambres de bonnes**" connaissent une véritable explosion de demandes et les propriétaires en profitent pour augmenter les loyers. Certaines annonces proposent des chambres de 12 m² pour 3000 F par mois ! Il ne faut surtout pas les accepter. Cherchez donc entre 1 300 et 2000 F par mois pour obtenir un bon rapport qualité-prix (surface de 10 à 15 m²).

→ **L'apparition de l'ALS** (Allocation Logement à caractère Social) début 1992 a certes soulagé de nombreux étudiants. Mais elle a aussi engendré comme effet pervers des augmentations de loyer de la part de certains propriétaires voulant profiter de l'aubaine. On constate **des augmentations allant de 10 à 50% depuis 1992 !**

☛ **Attention !** On notera cependant que le prix au m² augmente en proportion inverse de la taille de la chambre ou de l'appartement.

☛ Le B.A.- BA du locataire

→ La signature du bail

☛ **Il vous faudra d'abord signer un contrat de location (bail)**. Ce contrat écrit est obligatoire, sauf pour les locations de "loi de 1948". Le bail doit préciser la date de prise d'effet et la durée du bail, la désignation et la description du logement, le montant du loyer, ses modalités de paiement ainsi que ses règles de révisions éventuelles, le montant des charges et enfin le montant du dépôt de garantie.

Le bail signé entre le propriétaire et le locataire doit être de trois ans pour un appartement non meublé (sauf clause spéciale). Pour un meublé, il peut être renouvelé tous les ans.

☛ **Chaque page du bail doit être paraphée par le propriétaire et le locataire.**

☛ Le propriétaire peut réclamer des garanties financières de la part des futurs locataires. Il peut exiger des fiches de paye et avis d'imposition des personnes qui se portent garantes. Le propriétaire est en droit d'exiger **un dépôt de garantie**. Il n'est pas révisable en cours de bail ou lors d'un renouvellement. Ce dépôt ne peut dépasser le montant de deux mois de loyers principal (charges et taxes non comprises). **Il doit être restitué au locataire dans un délai maximal de deux mois à compter de son départ**. Le propriétaire ne peut pas conserver la caution à sa guise ni la placer sur un compte, ni exiger une remise en état du logement. Cependant, des déductions peuvent être faites s'il y a lieu, mais lors de la régularisation des charges (exigez dans ce cas les factures des travaux pour contester les sommes qui ne vous incombent pas).

☛ **Vous devez faire un état des lieux contradictoire en entrant et en sortant**. C'est obligatoire. Il doit être annexé au bail. Vous devez y trouver, d'une manière détaillée, l'état du logement, pièce par pièce. Les éventuelles dégradations doivent y être précisées (moquette usée, peinture jaunie, lavabo ébréché...). N'oubliez rien, prenez votre temps, car en cas de litige il sera l'élément de référence.

Vous devez prendre une assurance. Tout locataire doit s'assurer pour les risques locatifs (dégâts des eaux, incendie, responsabilité civile). Toutes les assurances immobilières sont des assurances de dommages. Elles ont pour but de couvrir les conséquences d'un sinistre. Comparez les différentes assurances et mutuelles.

Le bailleur ne peut augmenter votre loyer à sa guise. Pendant la durée du bail, votre loyer ne peut varier que dans la limite de l'augmentation de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE. Le bailleur doit justifier tous les ans des charges qu'il vous fait payer.

→ La résiliation du bail

Le locataire peut mettre fin au bail qui a été signé. Il doit informer le propriétaire par lettre recommandée (3 mois de délai sont nécessaires). La résiliation du contrat n'est de plein droit qu'en cas d'inexécution des obligations du locataire pour des motifs tels que le non-paiement du loyer, des charges, du dépôt de garantie, la non-souscription d'une assurance des risques locatifs.

★ Deux ou trois choses importantes :

Les impôts locaux ne concernent que les studios et appartements : leur montant varie selon les communes et la valeur locative. On peut s'en faire exonérer en arguant de sa qualité d'étudiant. Il faut adresser une demande de dégrèvement à la mairie de votre domicile. Mais attention, rien n'est automatique !

Votre propriétaire n'a pas le droit d'exiger tout et n'importe quoi.

★ un propriétaire ne peut refuser un logement à un étranger. Mais la discrimination raciale, qui tombe sous le coup de la loi, est difficile à prouver.

★ le locataire n'est pas obligé de souscrire une assurance auprès d'une compagnie choisie par le bailleur.

★ le bailleur ne peut imposer comme mode de paiement le prélèvement automatique sur son compte courant ou la signature par avance de traites ou de billets à ordre.

★ le bailleur n'est autorisé à percevoir des amendes qu'en cas d'infraction aux clauses d'un contrat de location ou d'un règlement intérieur à l'immeuble.

★ le bailleur ne peut interdire à son locataire d'exercer une activité politique, syndicale, associative ou confessionnelle.

☛ Les aides au logement : Il en existe trois types.

L'aide personnalisée au logement

Pour en bénéficier, il faut être locataire d'un logement conventionné par l'Etat : la plupart des HLM et certains logements privés (se renseigner auprès du loueur ou au sein de la DDE). La demande se fait auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Le montant dépend de vos ressources (et non de celles de vos parents), de la nature du logement, du montant du loyer et de la région habitée.

L'APL est versée directement au bailleur (propriétaire ou office HLM), ou, sur demande, au locataire. Attention, l'étudiant bénéficiant de l'APL n'est plus considéré comme à la charge de ses parents, qui n'ont plus droit aux prestations familiales.

L'allocation de logement familial concerne les jeunes ménages de moins de cinq ans de mariage.

L'allocation logement à caractère social : depuis le 1er janvier 1993, cette aide est accessible à tous les étudiants. Il faut être locataire d'un logement ayant un confort minimum (arrivée d'eau, WC, chauffage, conditions de salubrité de la loi de 1948). Le bail doit être à votre nom. A noter, pour les colataires, que depuis vous ne pouvez plus cumuler des ALS complètes : au-delà d'un locataire, l'ALS est amputée de 20%. Il faut retirer un formulaire d'ALS à votre Caisse d'allocations familiales. N'oubliez pas de conserver la quittance de loyer du premier mois. Le montant dépend du loyer et de vos ressources. L'aide maximale est de 1063 F pour un locataire seul. Elle est basée sur le montant du loyer principal, les charges n'étant pas prises en compte.

Remarque sur la **colocation** : Si vous partagez un appartement, mieux vaut faire figurer tous les noms sur le bail pour que chacun puisse toucher une aide, le total sera supérieur au montant reçu par un locataire unique.

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

☛ Ce qu'il faut savoir

➔ L'ouverture des droits intervient au premier jour du mois qui suit celui de l'entrée dans votre logement. Ils prennent fin au mois précédant celui de votre départ.

Un conseil : emménagez le 31 et déménagez le premier.

➔ Aucun justificatif de revenus n'est exigé, mais vous remplirez une déclaration sur l'honneur dont le contenu pourra être vérifié. Vous pouvez déclarer vos propres revenus même si vous ne faites pas de déclaration de revenus distincte de celle de vos parents.

➔ Vous devez vous rendre à la **Caisse d'Allocation Familiales** dont vous dépendez :

1er centre de gestion : arrondissements 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 14, 15 et 16
18, rue Viala, 15ème, M° Duplex, Tél. 01 45 75 62 47.

2ème centre de gestion arrondissements 9, 10, 17, 18 et 19
67, avenue Jean Jaurès, 19ème, M° Jaurès, Tél. 01 44 84 74 98.

3ème centre de gestion :arrondissements 5, 11, 12, 13 et 20
101, rue Nationale, 13ème, M° Nationale, Tél. 01 40 77 58 00

Les adresses utiles

OSE Point-Logement : 157, rue Jeanne d'Arc 75013 Paris. Tél. 01 45 35 69 10

CROUS Paris : 39, avenue Georges Bernanos 75231 Paris Cedex 5. Tél. 01 40 51 36 00

CROUS Créteil : 70, avenue du général de Gaulle 94010 Créteil Cedex.
Tél. 01 43 77 50 53

CROUS Versailles : 145, bd de la Reine -BP 563- 78005 Versailles. Tél. 01 39 24 52 00

CIDJ (Centre d'Information et de Documentation pour la jeunesse) : 101, quai Branly 75015 Paris

Fondation de la Cité Internationale Universitaire de Paris : 19, boulevard Jourdan 75014 Paris. Tél. 01 45 89 68 52



*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

Où manger...

Les restaurants universitaires

Si vous avez faim et que vous n'avez pas peur de vous éloigner de votre centre, il existe plusieurs RU, avec des cafétérias pour vous détendre après déjeuner. Le prix du ticket est de 14,90F cette année. Ils sont en vente au guichet des restaurants aux heures des repas. L'UNEF Paris IV milite pour que la parité Etat/Etudiants soit de nouveau appliquée.

- ⊗ **Le Rabelais**, à côté de Clignancourt, ouvert de 11h30 à 14h30.
 - ⊗ **Le Mabillon**, 3, rue Mabillon, 742 places. Ouvert de 11h30 à 14h (14h30 pour le self) et de 18h à 20h.
- Plusieurs formules : le 3ème étage, un RU normal, les deux premiers étages, meilleurs mais plus chers... Attention aux contrôles de cartes d'étudiants le soir. L'espace Mabillon (la cafétéria) est ouvert de 11h30 à 15h et de 18h à 21h. Vous pouvez y acheter un casse-croûte ou boire un café.
- ⊗ **Assas**, 92, rue d'Assas, M° Port-Royal ou N-D-des Champs, 432 places. Ouvert de 11h30 à 15h30, la cafétéria de 7h30 à 18h15.
 - ⊗ **Le Necker**, 156, rue de Vaugirard, M° Pasteur, 642 places. Ouvert de 11h30 à 13h45 et de 18h à 20h.

C'est le RU haut de gamme, sans doute le meilleur de Paris, mais avec de longues files d'attente à midi. Il offre une nourriture de rêve dans un cadre d'abri anti-atomique.

☞ **Près de votre domicile**, il existe peut-être un RU pour vous dépanner en soirée. Voici la liste des RU ouverts le soir, de 18h30 à 20h.

- ⊗ **Bullier** 39, av G. Bernanos (5è), M° Port-Royal, 696 places.
- ⊗ **Châtelet** 10, rue J. Calvin (5è), M° Censier-Daubenton, 509 places.
- ⊗ **Cîteaux** 45, bd Diderot, M° Gare de Lyon, 464 places.

☞ Les Cafétérias du CROUS

- ⊗ **Clignancourt** : seul lieu de convivialité de Clignancourt, la cafétéria du CROUS offre des encas et quelques plats chauds à des prix réduits.
- ⊗ **Malesherbes** : à défaut de RU dans les environs, cette cafétéria peut dépanner pour le déjeuner.

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

Culture ou sport...

Non la Sorbonne n'est pas un musée ! Il existe une vie derrière les amphithéâtres... Pour ceux (comme l'UNEF) qui militent pour un développement de la vie associative et culturelle, suivez le guide.

Vie culturelle

Le passage le plus simple pour découvrir une association ou obtenir des informations relatives aux manifestations culturelles et artistiques organisées dans l'université par les étudiants et les enseignants, c'est le Bureau d'action Culturelle (BAC pour les intimes). Facile d'accès, accueil très sympa, galerie Richelieu, bureau contigu au service des inscriptions administratives, le BAC peut aider ceux décidés à s'impliquer dans la vie associative, culturelle et artistique de la Fac. Tél. 01 40 46 32 83 ou 01 40 46 33 72, ouvert tous les jours sauf le mercredi de 9h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45.

Son objectif est double : il sert de lien entre les différentes associations. Les informations relatives aux différentes manifestations sont affichées galerie Gerson, panneau 84, et galerie Richelieu panneaux 3 et 4. Il fait écho aussi à certaines actions du CROUS, et renseigne sur certains spectacles parisiens.

Mais il aide aussi l'étudiant désireux de mener une action culturelle, artistique ou autre, à travers le dédale des démarches administratives. Le BAC peut aider à préparer les dossiers de demande d'aide matérielle qui peuvent vous être octroyés par l'Université, sachant que seuls les meilleurs dossiers seront subventionnés...

Les conditions pour présenter un dossier devant la sous-commission culturelle de l'université sont très précises :

- ☛ être inscrit à Paris IV
- ☛ pour une association regrouper en majorité des étudiants de Paris IV
- ☛ être soutenu par un professeur de Paris IV
- ☛ déposer un budget chiffré.
- ☛ **2 dates limites sont à retenir : le 31 octobre, le 30 avril**

N'hésitez pas à nous contacter pour être aidé, car les deux étudiants qui siègent dans cette commission sont de l'UNEF.

Le sport en Sorbonne

Différentes solutions se présentent à l'étudiant soucieux de pratiquer du sport en Sorbonne, selon ses ambitions.

Le département d'Education Physique et Sportive (DEPS) est situé 15bis, rue Champollion. Tél. 01 40 46 27 23 ; ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Il est possible soit de s'inscrire en tant que pratiquant pour son loisir, soit de passer des modules d'EPS qui servent dans certaines filières de module optionnel. Si c'est pour son plaisir, la cotisation est de 170 francs (sous réserve d'un changement éventuel annoncé). Certaines étant

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

bien-sûr plus chères car les vacataires sont payés par l'Université. Pour la plupart des sports les cours débutent le 6 octobre.

Si c'est dans le cadre d'un module optionnel, il est impératif de se connecter au 36 15 Sorbonne à partir du 15 septembre et de suivre les instructions.

Les associations à la Sorbonne

La vie associative à Paris IV est bien cachée. Mis à part quelques clubs très confidentiels sur le théâtre ou la musique, rien d'original à souligner sauf :

→ **Le Djinn**, journal animé et financé par des étudiants, avec un style et des dessins très libres pour ne pas dire libertaires. C'est un souffle d'originalité dans cette université. Continuez camarades...

→ **Sorbonne Nouvelle** : le journal des universités PI, PIII, PIV et PV. Intéressant et assez humoristique, en vente pour une somme modique à la cafétéria de Clignancourt et à l'entrée de la Sorbonne.

→ L'année dernière, un groupe d'étudiants a mis en place « **Télé Sorbonne** ». Les émissions sont diffusées dans des bars et à la Sorbonne. (Cf. horaires affichés). L'équipe a été primée à plusieurs reprises. On ne peut que souhaiter une diffusion plus large de ces programmes originaux.

→ Enfin, information encore chaude, un groupe d'étudiants vient de mettre en place une association, "Bien être étudiant" qui a pour but de contribuer au bien-être étudiant en informant des dispositifs mis à la disposition des étudiants en cas de difficultés. Cette initiative est intéressante et ne peut que recevoir notre soutien. Bon courage !

→ **Info** : Un local associatif est désormais disponible, grâce à l'intervention de l'UNEF, à Clignancourt (à droite en sortant des amphis)

Attention merdes-brunes

Aucune association fasciste ne s'est pas implantée à Paris IV : mis à part quelques individus, l'extrême-droite universitaire ne parvient pas à prendre pied. A l'inverse de Paris II Assas. Mais attention, toutes les élections sont pour elles l'occasion de tenter de s'implanter sur l'Université. Lorsqu'une liste se présente sous l'étiquette **Renouveau Etudiant (RE)** ou **Groupe Union Défense (GUD)**, il n'y a pas d'ambiguïté, les fascistes se montrent sous leur vrai visage. Cependant, ce n'est pas toujours le cas, et souvent des noms anodins, quoique souvent baroques, servent de cache-sexe aux fascistes.

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

Un syndicat combatif, pour une Université publique de qualité ouverte à tous

L'UNEF Paris IV (ou, pour être plus précis, l'Association Générale des Etudiants de Paris IV Sorbonne (AGEPS), affiliée à l'Union Nationale des Etudiants de France) est un syndicat étudiant, présent de façon continue dans notre université depuis de nombreuses années. Nous avons pour objectif **la défense des intérêts des étudiants de Paris IV**. Vaste programme, qui implique trois aspects:

L'UNEF est à la **disposition de tout étudiant qui a un problème individuel** à régler : inscription, aide sociale, examen, droit au séjour pour les étrangers... D'abord, pour l'aider à constituer et présenter son dossier, en utilisant son expérience de dossiers du même type et les informations dont elle dispose. Ensuite, pour l'appuyer auprès de l'autorité compétente, en usant de tous les moyens de pression qu'elle peut mettre en oeuvre. Quand nous avons la loi pour nous, exiger son application (c'est le plus facile). Dans le cas contraire (la loi est très loin d'être parfaite !), tout faire pour obtenir une dérogation.

Une telle action n'aurait pas de sens si l'UNEF ne défendait pas aussi les étudiants en tant que collectivité, **en se battant pour une université de qualité ouverte à tous** (nous en sommes loin). Elle informe les étudiants et travaille à les mobiliser pour obtenir des améliorations ou, c'est hélas plus souvent d'actualité, pour empêcher la détérioration du service public (voir sa remise en cause, ce que fait la réforme Allègre que nous sommes déterminés à combattre).

Parce que les étudiants ne sont pas hors de la société, **l'UNEF inscrit son action dans l'ensemble du mouvement syndical et associatif**, et travaille en lien avec les syndicats de salariés, des associations antiracistes...



Un endroit à connaître absolument: le local de l'UNEF

Tu veux des informations, tu as un problème à Paris IV, tu veux discuter. Viens nous voir! Le local est au 18 rue de la Sorbonne, tout au fond, à droite. A Clignancourt, c'est à gauche en sortant des amphis.

S'il n'y a personne (ce sont des choses qui arrivent), appelle nous au 01-40-46-32-27 (UNEF Sorbonne) et au 01 49-25-86-27 (centre de Clignancourt), et laisse un message sur le répondeur.

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

Nos moyens d'action sont :

☛ **Nos élus dans les différents conseils.** Même si cela n'a rien, absolument rien, à voir avec une gestion démocratique ou une quelconque « citoyenneté étudiante », nos 13 élus (sur 24) aux conseils centraux sont un intermédiaire utile avec les profs et l'administration, et une source indispensable d'informations. De plus, la VPE (vice-présidence étudiante) nous permet d'être informé du travail de toutes les commissions de l'université.

☛ Notre appartenance à **une organisation nationale** nous permet d'échanger des informations d'une Fac à l'autre, d'avoir des moyens de pression au niveau national, de pouvoir peser sur le gouvernement.

☛ **Vous.** Le moyen d'action le plus efficace de l'UNEF Paris IV, ce sont les étudiants de Paris IV. C'est leur mobilisation qui peut améliorer leur situation. Notre syndicat ne peut et ne veut exister que comme un outil au service de cette mobilisation.

L'UNEF Paris IV t'informe

☛ **Par affichage :** En Sorbonne, nous avons un panneau vitré officiel galerie Gerson, régulièrement actualisé. La porte de notre local, au 18, et sa fenêtre (qui donne sur la rue Champollion, à droite en descendant vers le Boul'Mich') nous servent de panneaux officiels. A Clignancourt, il y a des panneaux aux étages, et un au centre du hall.

☛ **Par notre journal mensuel, *Trait d'Union* :** en quatre pages, ce qu'il faut savoir sur l'actualité universitaire, les réunions des conseils, la vie à Paris IV. Il est distribué sur les différents sites. Tu peux aussi t'y abonner gratuitement, ou passer le prendre au local.

☛ **Par des tracts,** chaque fois que les événements l'exigent

☛ **Par notre site Web,** si tu as un accès Internet, <http://www.unef.org/paris4>

L'UNEF est au service de tous les étudiants. Quand l'un d'entre eux demande notre aide, nous ne mettons jamais comme condition qu'il adhère et paie sa cotisation. Alors pourquoi adhérer ? **Parce que plus un syndicat a d'adhérents, plus il est efficace, et qu'il est de ton intérêt que l'UNEF soit efficace. L'UNEF ne peut exister s'il n'y a pas des étudiants pour lui consacrer un peu de temps et / ou un peu d'argent.** Les tracts et les journaux ne se rédigent, ne s'impriment et ne se distribuent pas tout seuls, le local syndical n'est utile que si des permanences y sont tenues...

Tu n'as peut-être pas beaucoup de temps ou d'argent à consacrer au syndicat, mais toute aide sera la bienvenue: si chacun de ceux qui partagent les objectifs de l'UNEF lui consacraient dans l'année quelques francs ou quelques minutes, ce serait déjà beaucoup.

Acheter ce guide, le lire, l'utiliser, c'est un premier geste syndical. Pourquoi ne pas aller plus loin ? Discuter avec les militants de l'UNEF pour nous aider à l'améliorer l'an prochain, aider le syndicat d'une façon ou d'une autre, penser à adhérer.

*UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants*

Aperçu sur l'histoire de l'UNEF

L'UNEF est une très vieille dame: elle a fêté son 90e anniversaire en 1997. Elle a une très longue histoire. Jusqu'en 1945, rien à signaler: l'UNEF est une fédération de corps qui organisent des fêtes, tiennent des salles de billard...

Ça commence à devenir intéressant juste après la Libération. Dans la lignée de la Résistance, la charte adoptée au congrès de Grenoble jette les bases de ce que pourrait être un syndicalisme étudiant. C'est encore très timide. Les étudiants sont encore une petite minorité de la jeunesse, et peu progressiste.

Ça change dix ans plus tard : au moment où l'Université commence à être plus ouverte socialement, l'UNEF se trouve confrontée au problème de la guerre d'Algérie. A partir de 1960, elle est en pointe dans la lutte pour la paix, et appelle les étudiants à refuser de partir en Algérie. En même temps, elle entame une réflexion sur l'université et mène la contestation. C'est son heure de gloire, qui dure malheureusement peu. Minée par les divisions, l'UNEF s'essouffle. En mai 68, contrairement à sa légende, ce n'est plus qu'une coquille vide. Finalement, certains de ses militants décident de la transformer en « organisation politique de masse ».

C'est du refus de ce choix suicidaire qu'est venu le renouveau de l'UNEF. Des étudiants venus d'horizons différents (communistes, socialistes, chrétiens de gauche, principalement) décident de rénover une UNEF fidèle à la ligne syndicale: c'est chose faite, en deux étapes, en 1971 et 1975. Depuis cette date, l'UNEF est restée fidèle à ce qu'il y a eu de meilleur dans celles des années soixante : le travail pour la construction d'un véritable syndicalisme étudiant.

Si tu souhaites en savoir plus, nous ne saurions trop te conseiller l'excellent livre d'Alain Monchablon, *Histoire de l'UNEF* (jusqu'en 68), Paris (P.U.F), 1983, épuisé mais disponible dans toute bonne bibliothèque.

Les autres....

Il y a d'autres organisations étudiantes à Paris IV. Vous vous en apercevrez au moins au moment des élections.

☛ L'UNI est l'annexe étudiante de la fraction la plus à droite du R.P.R. Elle fait surtout les campagnes électorales du R.P.R. Quand elle parle de l'Université, c'est pour demander plus de sélection. Quant au travail proprement syndical, ne compte pas sur eux. Tu peux voter pour eux, mais il ne feront rien pour toi.

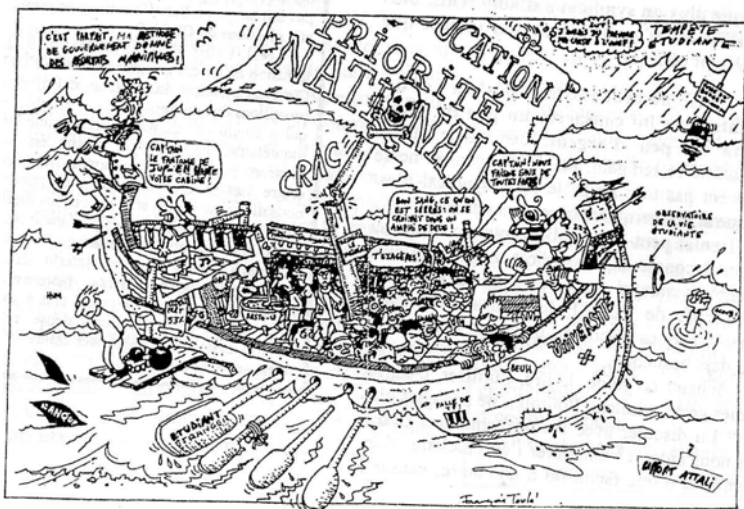
☛ Le RE, c'est la même chose, mais pour le FN. Inutile d'en dire plus sur son idéologie. Le GUD c'est pareil en plus violent. A l'heure actuelle, ils n'ont aucun élu à Paris IV mais y effectuent des descentes de temps en temps, agressant les étudiants.

☛ Il y a aussi des associations corps qui organisent des fêtes ou des voyages, ce qui est très bien. Il est moins bien que certaines se présentent aux élections quand elles n'ont pas la volonté et

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

les moyens de défendre efficacement les étudiants. Les fédérations de corps au niveau national, la FAGE et PDE, posent un problème plus grave: elles fédèrent des associations apolitiques, et leurs directions défendent des positions très à droite, souvent proches de l'UNI. Elles ne sont pas implantées à Paris IV, mais se présentent aux élections du CROUS.

➤ L'UNEF-ID a été fondée en 1980 par la fusion de divers groupes hostiles à l'UNEF. C'est un syndicat étudiant, avec lequel nous travaillons chaque fois que c'est possible, mais qui a connu ces dernières années une dérive inquiétante. Elle est de moins en moins présente sur les facs, et donne l'impression d'être surtout une machine à encaisser des cotisations en juillet et à gagner les élections l'hiver (sauf sur Paris IV). Surtout, elle semble plus avoir le souci de se faire reconnaître par les gouvernements successifs comme leur seul interlocuteur que de défendre les étudiants. Nous n'avons toujours pas compris pourquoi elle a soutenu avec enthousiasme la scandaleuse réforme Bayrou, ainsi que son application à Paris IV cette année.



UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants

Treize élus UNEF à votre disposition pour vous informer et vous défendre

Notre action dans les conseils de l'Université est un élément important de notre travail syndical. Les représentants étudiants sont élus pour deux ans par l'ensemble des étudiants de l'Université, à la proportionnelle (au plus fort reste, précision pour les spécialistes).

➔ Il y a deux erreurs à ne pas commettre les concernant.

➤ La première consiste à considérer que l'Université est une sorte d'Etat gouverné démocratiquement, dont ils seraient le parlement. Ça n'a rien à voir : le seul point commun avec la démocratie parlementaire, c'est qu'il y a des élections. En effet, les étudiants sont très minoritaires dans ces conseils, il est très rare que leur voix soient décisives. De plus, le pouvoir de décision des conseils est limité. Ils gèrent et répartissent entre les UFR le budget attribué par le ministère à Paris IV. Ils organisent les enseignements dans le cadre fixé par la loi. Enfin, il existe plusieurs commissions universitaires dans lesquelles siègent les élus étudiants, qui sont des lieux d'expression importants où il est possible d'obtenir des avancées (ou une application la moins défavorable possible pour les étudiants).

➤ Un exemple (presque au hasard): si les conseils de Paris IV avaient eu à voter sur l'application de la réforme Bayrou, le résultat ne faisait aucun doute. Les profs étaient contre, les élus UNEF aussi. Mais c'est le ministère qui décide. Si le CA refuse de voter le budget, le gouvernement peut l'imposer.

➤ La deuxième erreur, c'est de considérer que ces conseils ne servent à rien (et qu'il est donc inutile de se déplacer pour voter UNEF). Ça n'a rien à voir avec la démocratie, mais ça peut être très utile, pourvu que les élus étudiants aient le souci de porter dans ces conseils les revendications et les problèmes des étudiants, et faire redescendre vers eux les informations sur ce qui s'y passe et ce qui s'y dit. Evidemment, cela suppose des élus qui fassent l'effort de siéger à chaque conseil, et ne se fassent pas élire simplement pour faire joli ou toucher des subventions.

➤ Un exemple (tout à fait au hasard): les étudiants étaient certes très minoritaires au dernier CA de l'année 1997 (d'autant plus que tous les élus autres que ceux de l'UNEF n'avaient pas jugé utile d'y venir). Mais notre présence a permis d'obtenir la dispense de droits d'inscription pour tous les étudiants ayant fait une demande d'AIE (Aide Individuelle Exceptionnelle), et par la suite nous avons obtenu le maintien de cet acquis.

Les conseils centraux :

Le Conseil d'Administration (CA) est le seul qui ait un pouvoir de décision. Il vote le budget, et les propositions présentées par les autres conseils. Il compte 60 membres: 26 enseignants, 6 administratifs, 16 personnalités extérieures, 12 étudiants. L'UNEF y a 6 élus.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire débat et propose au CA tout ce qui concerne ces deux domaines. C'est donc le plus important pour nous, d'autant plus que sa composition (20 membres seulement, 8 enseignants, 2 membres du personnel non enseignant, 2 personnalités extérieures, 8 étudiants) rend la discussion beaucoup plus facile qu'au CA. L'UNEF y a 5 élus.

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)

③ Le Conseil Scientifique débat et propose au CA sur ce qui concerne la politique de recherche de Paris IV. Il a 40 membres: 28 enseignants, 4 membres du personnel non enseignant, 4 personnalités extérieures, 4 étudiants de troisième cycle, les seuls à être directement concernés par cette politique. L'UNEF y a 2 élus.

Qui commande à Paris IV ?

Le président de l'Université est élu parmi les professeurs, pour cinq ans, par les membres des trois conseils réunis. Il a des pouvoirs très importants. En particulier, il peut régler, s'il le veut, presque tous les problèmes individuels auxquels nous sommes confrontés. C'est pourquoi c'est un interlocuteur essentiel pour l'UNEF. C'est depuis mai 1997 Monsieur Georges Molinié, ancien directeur de l'UFR de Langue Française.

Il y a trois vice-présidents, chacun élu par un conseil pour deux ans, ceux du CA et du CS parmi les profs, celui du CEVU parmi les étudiants. Ce vice-président étudiant (VPE) de la Fac n'a pas de pouvoir, mais est l'interlocuteur privilégié du président. Depuis six ans, ce poste a toujours été occupé par l'UNEF. L'actuel vice-président étudiant est Philippe Lieutaud, étudiant en DEA d'Histoire. C'est pour nous un atout certain. C'est la reconnaissance par les membres du CEVU du sérieux et de la continuité de notre travail syndical. C'est aussi la preuve que, même à Paris IV, être un syndicat revendicatif n'est pas un handicap.

Qu'est-ce qu'une UFR ?

L'Université est formée de 14 UFR (Unité de Formation et de Recherche). Une UFR correspond à une matière enseignée, c'est-à-dire à peu près à une filière. Mais à peu près seulement: la répartition à Paris IV est faite pour convenir aux profs, pas pour simplifier la vie aux étudiants.

La plupart d'entre nous, avec le jeu des options, dépendent de telle UFR pour certains cours, de telle autre pour d'autres. Le record est détenu par les étudiants de Lettres Classiques, qui dépendent de quatre UFR différentes: Latin, Grec, Langue française, Littérature française ! Comme il n'y a aucune coordination, les horaires peuvent être incompatibles.

Chaque UFR a un secrétariat. C'est là qu'il faut t'adresser pour la plupart des problèmes concrets que tu peux avoir. Suivant les UFR, on y est plus ou moins bien reçu, et il est plus ou moins facile d'obtenir ce qu'on demande.

Chaque UFR est dotée d'un conseil d'UFR, qui comprend, comme les conseils centraux, des enseignants, des membres du personnel non enseignant, des personnalités extérieures et des représentants étudiants. Ce conseil n'a pas beaucoup de pouvoir, mais c'est lui qui gère les enseignements de l'UFR dans leur détail, les bibliothèques, et c'est surtout un bon endroit (meilleur que les conseils centraux) pour se faire entendre des profs. C'est pourquoi l'UNEF Paris IV (à la différence d'autres organisations) accorde une grande importance à ces conseils. Le conseil élit le directeur d'UFR parmi les professeurs.

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants

Bilan des élus UNEF dans les conseils centraux de Paris IV depuis février 1999

Les élus UNEF se sont retrouvés dans une situation tout à fait exceptionnelle après les élections des représentants étudiants aux conseils centraux de l'Université : ils étaient majoritaires à eux tout seuls dans le collège étudiant, ce qui nous placait en situation d'*interlocuteur privilégié* de l'ensemble des composantes de l'université. De toute façon, vu qu'il y a eu des conseils et des commissions ou nous étions les seuls à siéger, *de facto* nous étions un "*interlocuteur privilégié*", mais avec un rapport de force que les anciens élus UNEF ne connaissaient pas. Nous ne reviendrons pas sur le pitoyable recours de l'UNEF-ID pour demander l'annulation des élections, que l'UNEF-ID a retiré par la suite après avoir été sermonnée par la commission électorale de l'Université qui considérait que le seul centre qui posait problème avait nui... à l'UNEF. Heureusement que le ridicule ne tue plus.

Les premiers conseils ont été chargés d'élire les membres des commissions sociales d'établissement de l'université, les membres de la sous-commission culturelle et de la sous-commission du Fonds d'Aide à la Vie Etudiante (FAVE), pour le CEVU le vice-président étudiant, pour le CA les membres de la commission disciplinaire. Nous passerons sur les péripéties de ces élections ou l'UNEF-ID a tenté de passer un accord avec l'UNI. Cette manoeuvre, effectuée pour tirer davantage de postes que ce que leur proportion d'élus leur accordait, a échoué. Mais nous étions à deux doigts de voir pour la 1ère fois depuis des années à Paris IV l'UNI siéger dans la commission d'attribution des FAVE, aide complémentaire attribuée par l'université à des étudiants en situation précaire. Nous n'avions pas vu à quel point les orientations de l'UNI et de l'UNEF-ID convergeaient sur l'aide sociale pour justifier cette accord politicard. Comme quoi on en apprend tous les jours. A moins que ce n'ait été qu'un accord d'appareils...

Ont été élus vice-président étudiant de l'université Paris-Sorbonne, Philippe Lieutaud, (UNEF), membres de la commission sociale d'établissement, Marie Albanhac, Philippe Lieutaud, Mathias Vincenot, Daniel Lemoine, Abdelaziz Aït-Youssef, (UNEF), Jessie Dos Santos et Ouardia Toumi (UNEF-ID) et Gaïd Cocher (UNI). Ont été élus membres de la commission FAVE Jessie Dos Santos (UNEF-ID à l'époque), et Abdelaziz Aït-Youssef (UNEF), et pour la commission culturelle Mathias Vincenot et Marie Albanhac (UNEF).

Récapitulatif des dossiers traités cette année :

► Le dossier des DU, un des gros dossiers sur lesquels nous avons travaillé. De nombreux DU (diplômes d'université) existent à Paris IV. Ils permettent l'obtention d'un diplôme qui n'a pas de reconnaissance nationale. Rénover ces diplômes ne nous choquait pas, à condition que les étudiants de ces DU ne perdent pas au change, en voyant leur filière disparaître. C'est pourquoi nous avons soutenu la fusion des 2 DU de Catalan en un seul, la suppression du DU de 3ème cycle, ainsi que du DU de Musicologie qui ne soutient pas la comparaison avec la filière musicologie. Nous avons demandé l'intégration des étudiants de ces filières dans les filières correspondantes, un des points techniques que les conseils n'avaient pas à discuter et pour lesquels la décision sera prise ailleurs. Les élus UNEF ont soutenu "*une réflexion sur les 2 DU de Catalan en vue de leur éventuelle fusion*", et l'application aux DU des règles administratives générales, c'est-à-dire en particulier "*l'exonération des droits d'inscription en DU pour les* Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)

étudiants boursiers, l'harmonisation des règles d'inscription administratives en Magistère, l'alignement des droits d'inscription aux diplômes d'université sur ceux des diplômes nationaux (sauf pour le DU d'urbanisme géré par la formation continue) et la gestion des droits d'inscription des DU par le service des inscriptions". Par contre nous avons refusé de soutenir la suppression du DU de Techniques et Langage des Médias, du fait de l'absence de garanties sur l'intégration à l'université des étudiants en train de suivre ce DU...

► Le calendrier universitaire 1999/2000 a été défini en commission : nous avons contribué à ce qu'il soit un peu plus décent pour les étudiants (délais entre sessions d'examens, etc.) sachant que c'est l'an 01 de la semestrialisation.

L'informatisation de la Sorbonne a été étudiée dans les conseils. C'est l'an 01 d'Apogée. L'UNEF reste sceptique sachant que les rumeurs de « plantage » pour les inscriptions pédagogiques et la gestion du contrôle des connaissances sont nombreuses. Etudiants, gardez courage...

► Le déménagement de Grand-Palais à Malesherbes nous a beaucoup occupé car ce sont plusieurs UFR et départements (Allemand, Langues Slaves, Italien, Roumain) qui sont concernés. Les étudiants de ces filières ne devraient pas connaître de difficultés dans ce déménagement, sauf pour la bibliothèque car les inondations qu'a connu Malesherbes vont ralentir l'ouverture de ce site. Par contre, la situation des Musicologues n'est pas encore en voie de stabilisation. A la date où nous imprimons, personne ne où ils seront cette année : en Sorbonne; à Clignancourt, à Malesherbes ?

► Le CA du 4 juin 1999 a été mouvementé pour nos élus. 3 de nos élus étaient présents avec les procurations de nos 3 autres élus qui étaient en examen, contre 0 présent de l'UNEF-ID et 1 UNI. En effet, nous avons décidé de poser le problème des implications que la grève RATP a eu sur les examens les 2 et 3 juin 1999. Nous étions les seuls élus étudiants à considérer que cette question valait la peine d'être soulevée en CA, et attendions un front uni des élus étudiant. La tâche était ardue car légalement l'université n'était pas tenue d'organiser une épreuve de rattrapage.

Seule une partie de nos propositions a été approuvée, c'est-à-dire la tenue d'une session de rattrapage pour les étudiants qui n'ont pu se rendre à leur épreuve le mercredi 2 juin, ou qui n'ont pas disposé de 50% du temps prévu, cela pour les épreuves de 4 heures. Pour les épreuves de moins de 4 heures, les étudiants arrivés en retard pouvaient refaire l'épreuve. De plus, les enseignants se sont engagés à tenir compte dans leur correction du temps utilisé par l'étudiant. C'est bien mais les étudiants de lointaine banlieue, qui n'ont pu se déplacer pour le jeudi, restent lésés...

Lors de ce conseil, nos élus ont présenté une motion concernant des étudiants qui n'avaient pas déposé leur fiche pédagogique (qui tient lieu d'inscription aux examens) dans les délais, et se sont vus refusés l'accès à la session de juin. Les élus UNEF ont bien voulu reconnaître que cela posait des problèmes administratifs mais nous ne les jugions pas insurmontables, et c'est pour cela que nous demandions que le CA prenne position. Le débat a été houleux, et notre motion a été rejetée, avec comme argument que le mode d'organisation des examens relève de la seule responsabilité de l'université, et que c'est aux étudiants de faire attention !

► La question de la politique des équivalences entre Paris IV et les autres écoles a été abordée, lors du débat sur une convention entre Paris IV et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Nous avons souligné que certaines écoles disposaient d'équivalences très intéressantes, alors que d'autres bien plus connues étaient bien moins favorisées... C'est pourquoi nous n'avons pas soutenu systématiquement les projets de l'administration sur ces questions très particulières.

► Nos élus sont intervenus en commission sociale d'établissement, qui s'est tenue le 04 juin 1999. Cette instance gère l'aide sociale de l'université, le budget culturel et le budget d'aide à la mobilité de l'université ; nous étions attendus par une administration qui se désolait de l'absence de présence d'étudiants. Seule l'UNEF a répondu présent et a animé le débat sur les critères d'attribution retenus par la commission des bourses de l'université ainsi que sur les moyens concrets pour inciter à une véritable vie associative.

► Nous avons soutenu la politique actuelle de l'établissement de réserver 50% du budget FAVE pour l'aide sociale. Il nous semble normal que ce budget, financé à 100% par les étudiants, soient en majorité utilisés pour les plus défavorisés d'entre eux. La vie culturelle est certes importante, mais ce n'est pas aux étudiants de la financer. Les moyens mis à disposition des universités étant faibles pour la vie culturelle, nous comprenons que cette situation soit un pis-aller, mais dans certaines limites qui sont pour l'instant tenues par l'administration. Ainsi, 25% du budget du FAVE, soit 250 000 F, sont alloués à la vie culturelle, et 250 000 F sont prévus pour soutenir les étudiants de Paris IV qui vont à l'étranger dans le cadre d'Erasmus (et non plus les voyages à l'étranger de certains enseignants...), ce qui est une aide sociale indirecte.

► Nous avons critiqué les critères retenus par la commission des bourses, qui considère qu'il est prioritaire d'aider les étudiants en fin de cursus. Nos arguments ont convaincu plusieurs membres de la commission : ce sont les étudiants 1ère et 2ème année qui connaissent les taux d'échec les plus importants car, à l'inverse des autres cycles habitués au travail universitaire et disposant d'emplois du temps plus légers, sans aides financières suffisantes, leur inexpérience de l'université les prédispose peu à poursuivre en parallèle leurs études et une activité rémunérée...

► Cette année a été riche de débats sur les enseignements, notamment sur la question des BIDEUG. L'UNEF Paris IV soutient la politique de création de BIDEUG, à la condition que des équivalences soient accordées aux étudiants qui après obtention de leur BIDEUG souhaiteraient se réorienter dans une licence classique. Par exemple, la possession d'un BIDEUG Histoire-Russe devrait permettre de se réorienter en licence d'Histoire ou de Russe. Cette condition n'est pas encore garantie, c'est pourquoi nous ne soutenons pas les yeux fermés. Ainsi, le BIDEUG Langues-Informatique ne semblait pas offrir suffisamment de garanties de sérieux et nous ne l'avons pas soutenu.

► Le gros point de l'année fut le passage de l'université à l'heure Bayrou. Plusieurs commissions eurent lieu les 07 mai, 09 juin et 16 juin 1999. Des décisions importantes ont été prises, et souvent à notre initiative. En fait, une coalition UNEF/Enseignants s'est montée pour tenter de limiter l'application de la réforme Bayrou sur Paris IV.

► La Commission de la Scolarité a proposé au CA, qui l'a accepté, que soient maintenus les contrôles d'examen continu et final, la compensation des Unités d'Enseignement (UE) (au niveau annuel) entre elles et des modules entre eux à l'intérieur des UE., le maintien des passages

conditionnels, avec pour y arriver la nécessité d'avoir obtenu 80% des coefficients annuels des UE pour la 1ère année, et 70% pour le passage en licence et en maîtrise conditionnels. Le nombre d'UE semestrielles est de 3, sauf 4 dans certaines filières (Lettres Modernes). Le nombre d'épreuves par UE sera bloqué à 3, pour éviter que certaines UE organisent un nombre d'épreuves trop important.

L'UNEF Paris IV regrette que la situation des étudiants salariés empire, car ils seront obligés de préparer une session d'examens supplémentaire.

► La commission s'est entretenue sur la transition entre l'ancien système et le système Bayrou : tous les étudiants de Paris IV de 1er cycle et Licence entrent dans la réforme Bayrou cette année. Les modules sont remplacés par des UE dans l'évaluation, les UE comprendront plusieurs modules, et ces nouveaux modules peuvent être différents des anciens modules autonomes... La question est de savoir comment les anciens modules, obtenus par les redoublants, seront comptés dans le nouveau système. Les jurys de septembre vont statuer sur tous ces dossiers...

► Les étudiants et les enseignants sont tombés d'accord pour rejeter le système proposé par l'administration, qui proposait que les étudiants gèrent eux-mêmes, en fonction de leur note et du barème de correspondance, le passage au nouveau système, par une fiche de renseignement qu'ils auraient remplie en calculant leur position dans le système des UE... Il nous a paru évident que le nombre d'erreur aurait été considérable (tout ce que tu viens de lire te paraît parfaitement clair ?), et les enseignants comme l'administration reconnaissent la complexité du système et la difficulté des rectifications, surtout avec un système informatique en rodage. Comme l'a dit un membre de la commission, il faudra essayer le vaudou pour qu'un maximum d'étudiants aient tous leurs modules, vu la complexité des équivalences...

► Concernant le contrôle des connaissances, les UE sont soit hétérogènes soit homogènes. Sont homogènes celles qui regroupent des modules de contenu voisin, où l'on peut sans laisser tomber un module fondamental organiser une épreuve unique, tirée au sort dans l'un des modules (exemple *possible* : regrouper l'Histoire Antique et l'Histoire médiévale, et tirer au sort laquelle des deux tombe à l'examen). L'administration, qui veut limiter le nombre d'examens, multiplié par la semestrialisation, tâche d'économiser des épreuves, et souhaite que le plus d'UE possible soit classées homogènes. En revanche, sont hétérogènes les UE où chaque module nécessite par son importance, appréciée par les profs, une épreuve à part (exemple *possible* : regrouper dans une même UE latin et grec, et passer une épreuve dans chacun). L'administration limite toutefois le nombre d'épreuves et la durée de celles-ci : deux épreuves, éventuellement de 2 heures, tant à l'écrit qu'à l'oral.

► Nous avons obtenu quelques réformes symboliques allant dans le sens de la transparence : maintenant les procès-verbaux des conseils centraux sont affichés au centre administratif, ce qui n'était pas le cas auparavant. Vous pouvez maintenant vérifier qu'elle est le taux de présence de vos élus (ainsi que leur participation en terme qualitatifs et quantitatifs). Il reste maintenant à obtenir de vrais PV, car beaucoup de nos interventions sont coupées, tronquées, ou n'apparaissent qu'à travers les réponses des enseignants. Nous allons essayer à l'avenir de les noter et de mieux les intégrer dans les PV.

► Dernier point abordé cette année : nous demandons que le nombre d'heures d'enseignement de PP 300 soit de 60 heures (ce qui est la norme nationale) au lieu des 40 heures actuellement. En effet, les étudiants qui présentent PP300 à Paris IV, du fait de la différence d'heures, ne peuvent obtenir le même nombre de points que les autres étudiants parisiens, et vu que l'entrée à l'IUFM se fait sur dossier, il est anormal que les étudiants de Paris IV soient lésés. Dossier à suivre....

UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),
Le syndicat qui défend les étudiants

Calendrier universitaire 1999/2000

L'année universitaire se divise en deux semestres aux enseignements distincts.

Le premier semestre dure du 11 octobre 1999 au 22 janvier 2000. Il est sanctionné par une session d'évaluation et de contrôle des connaissances qui se tient du 24 janvier au 5 février. Après, heureux veinards, une semaine de vacances jusqu'au 13 février au soir. Je vous rassure cependant les vacances de Noël n'ont pas disparu (Papa Noël ne le permettrait pas) et du 18 décembre au 2 janvier repos.

Du 14 février au 27 mai se déroule le second semestre. Là il faut tenir jusqu'au 1er avril (ce n'est pas un poisson) avant de retourner en vacances. Puis arrive la succession des ponts du printemps: lundi 24 avril, 1er mai et 8 mai. Trois week-end de trois jours en quelque sorte. L'année a à peine eu le temps de se dérouler qu'arrive l'heure fatidique de la session de juin... Les exams commencent le 29 mai (plutôt étonnant pour une session de juin) et se termine le 21 juin avec toutefois une pose le 1er juin pour la Pentecôte. Du 22 au 30 juin, corrections et jurys avec les résultats dans la foulée. Pour les plus chanceux ou les plus brillants, vacances jusqu'au 9 octobre... Les veinards!

Pour les autres il convient de préparer la session de septembre qui se tiendra normalement du 12 au 29. Les corrections et délibérations ayant lieu du 30 septembre au 6 octobre. Après il temps de se remettre au boulot pour l'année suivante...

Maintenant vous voilà au courant de tout, alors bon planning et bonne chance !

A la rentrée, trois rendez-vous à ne pas manquer:

La réunion UNEF de prérentrée:

la semaine avant la rentrée, des étudiants de votre filière membres de l'UNEF vous présentent les études, vous donnent des conseils pratiques et répondent à vos questions sur les choix de TD, de modules etc. (Pour y être invité, laisse tes coordonnées à un militant de l'UNEF, ou sur notre répondeur au 01-40-46-32-27)

La Bourse aux Livres de l'UNEF:

pour vendre et acheter des livres à des prix défiant toute concurrence (dép^ot des livres au local UNEF dès la rentrée, vente à partir de la semaine suivante.

La parution du numéro 9 de Trait d'Union, journal gratuit d'information de l'UNEF Paris IV. Toutes les infos sur la rentrée et sur la lutte contre les réformes Allègre

Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter
Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)